

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 15 JUILLET 2013

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 5 juillet 2013, accompagnée d'un ordre du jour comportant 71 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 10 juillet 2013 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 38 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSÉ~~, M. DARVILLE, Mme OUALI,
Mme KAPOMPOLE Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

M. DI RUPO, M. DUPONT, ~~M. TONDREAU~~, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI,
M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, ~~M. LECOCQ~~, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME,
M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, ~~Mme BRICHAUX~~, Mme JOB, Mme BOUROUBA,
M. DUBOIS, Mme WAELPUT, ~~M. POURTOIS~~, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS,
Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE,
M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE,
Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal adjoint

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer nos travaux, non sans avoir précisé les communications d'usage. Tout d'abord, excuser l'absence de certains de nos collègues. Les membres du Collège : Marc BARVAIS, Pascal LAFOSSÉ qui sont excusés et au niveau des conseillers, Maxime POURTOIS. Comme à chaque séance, je vous signale que le projet de procès-verbal de la séance de notre précédent Conseil, celle du 17 juin, sera considéré comme approuvé, si aucune remarque n'a été formulée avant la fin de la séance de ce jour.

Vous signaler également la tenue de notre prochain Conseil qui aura lieu le lundi 16 septembre prochain, après les congés et vous indiquer toute une série de modifications au niveau de l'ordre du jour. Tout d'abord un point complémentaire qui est inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale Ecole Charlotte DE JAER. C'est un point relatif à la signature de la charte pour l'accessibilité qui sera repris en 15^{ème} objet et puis une série de points de l'ordre du jour qui sont remis ; il s'agit des points 7 – 24 – 59 – 60 – 61 – 62 – 63 – 64 – 65i) -65j) – 67a) b) c) d) e) f) g). Et puis par ailleurs, il y a lieu de procéder à une inversion dans les votes des points relatifs au huis clos, en l'occurrence, le point 69 sera adopté après les points 70 et 71 dans le cadre du huis clos qui clôturera notre Conseil. Par ailleurs, nous avons comme d'usage, des interpellations qui nous ont été transmises par différents conseillers. Tout d'abord, une interpellation de M. le Conseiller Christophe DUBOIS, relative au moyen de paiement électronique du parking. Il y a sera répondu au nom du Collège par M. l'Echevin DARVILLE, une interpellation de M. le Conseiller Yves ANDRE relative à l'accessibilité à Jemappes par les cyclistes au départ de Mons, et plus particulièrement au Parc

communal de Jemappes, à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin Achille SAKAS, une interpellation de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE au sujet de l'aide apportée aux Clubs sportifs et à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin SAKAS et, enfin, une interpellation de Mme la Conseillère Charlotte DE JAER concernant les gaspillages alimentaires et à laquelle je répondrai au nom du Collège. Voilà pour ces quelques informations préalables.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, comme l'appelle l'ordre du jour et, exceptionnellement, je vais proposer de commencer cette séance par un point au huis clos et donc, demander au public de bien vouloir nous laisser durant cette période. Nous reprendrons nos travaux dans la foulée. Voilà, merci à toutes et à tous.

La séance à huis clos s'ouvre avec 38 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSE~~, M. DARVILLE, Mme OUALI,
Mme KAPOMPOLE Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

M. DI RUPO, M. DUPONT, ~~M. TONDREAU~~, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI,
M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, ~~M. LECOCQ~~, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME,
M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, ~~Mme BRICHAUX~~, Mme JOB, Mme BOUROUBA,
M. DUBOIS, Mme WAELPUT, ~~M. POURTOIS~~, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS,
Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE,
M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE,
Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
et Mme Marie MEUNIER, Conseillère communale - Secrétaire de séance

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

1^{er} Objet : Personnel administratif – Empêchement du Secrétaire Communal – Exercice de ses fonctions GRH 3974.01

ADOPTE - 1^{ère} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

2^e Objet : Administration centrale. Désignation d'un Secrétaire communal adjoint faisant fonction.
GRH 15807

ADOPTE - 2^{ème} annexe

La séance se poursuit à huis clos avec 38 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSE~~, M. DARVILLE, Mme OUALI,
Mme KAPOMPOLE Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

M. DI RUPO, M. DUPONT, ~~M. TONDREAU~~, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI,
M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, ~~M. LECOCQ~~, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME,
M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, ~~Mme BRICHAUX~~, Mme JOB, Mme BOUROUBA,
M. DUBOIS, Mme WAELPUT, ~~M. POURTOIS~~, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS,
Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE,

M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal **faisant fonction**

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

53° Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service – Décision. Secrétariat Juridique/Divis1

ADOPTE - 3^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

54° Objet : Intercommunale IGH – Ratification de la désignation d'un administrateur au sein du Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f. IGH/Adm./PQ/LG

ADOPTE - 4^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

55° Objet : Intercommunale IPFH – Ratification de la désignation d'un administrateur au sein du Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f. IPFH/Adm./PQ/LG

ADOPTE - 5^{ème} annexe

56° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Démission honorable d'un employé d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTE - 6^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un employé d'administration. GRH/VD/11011

ADOPTE - 7^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Modification de la date de prise de cours de mise en disponibilité d'une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTE - 8^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTE - 9^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Annulation de la prorogation d'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration pour assistance médicale. GRH/HH/PA 4142

ADOPTÉ - 10^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à un employé d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTÉ - 11^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Prorogation de l'interruption de carrière à 3/4^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTÉ - 12^{ème} annexe

57^e Objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à un agent technique en chef. GRH/SH

ADOPTÉ - 13^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps à une employée d'administration. GRH/SH

ADOPTÉ - 14^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental à un Chef de bureau spécifique (juriste) dans le cadre d'une interruption complète de carrière. Modification. GRH/HH/APE

ADOPTÉ - 15^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à un gradué spécifique. GRH/VD/18332

ADOPTÉ - 16^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Annulation de la prorogation d'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une graduée spécifique. GRH/HH/APE

ADOPTE - 17^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

58^e Objet : PERSONNEL OUVRIER – Pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/AD/PO

ADOPTE - 18^{ème} annexe

59^e Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition, contre remboursement, d'un médecin-pédiatre CTR auprès du CPAS. GRH/HH/ASBL/CPAS/A

REMIS

60^e Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition, contre remboursement, d'une auxiliaire professionnelle définitive auprès du CPAS. GRH/HH/ASBL CPAS/B

REMIS

61^e Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une auxiliaire professionnelle APE auprès de l'ASBL « BELFIUS Mons Hainaut ». GRH/HH/ASBL/BELFIUS

REMIS

62^e Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition, contre remboursement, d'un employé d'administration définitif auprès de « L'Agence locale pour l'emploi ». GRH/HH/ASBL ALE

REMIS

63^e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition, contre remboursement, d'agents auprès de l'ASBL « Le Mundaneum ». GRH/HH/ASBL/Mundaneum

REMIS

64^e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition d'agents auprès de l'ASBL « Le Manège ». GRH/HH/ASBL/Le Manège

REMIS

65^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 85112407593

ADOPTE - 19^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur-pompier professionnel. SI 12086

ADOPTE - 20^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) SI FEDERALISATION CENTRE 100 – Fédéralisation d'un agent du Centre 100 au 1er août 2013.
SI

ADOPTE - 21^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel. SI 10130

ADOPTE - 22^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) SI PZO/PZO+/CONVENTIONS PZO-VILLE/PERSONNEL – Adoption de la convention de mise à disposition d'un Chef de Bureau Administratif établie entre la Prézone Hainaut Centre et la Ville de Mons. SI

ADOPTE - 23^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) SI PZO/PZO+/CONVENTIONS PZO-VILLE/PERSONNEL – Adoption de la convention de mise à disposition d'un Capitaine pompier professionnel établie entre la Prézone Hainaut Centre et la Ville de Mons. SI

ADOPTE - 24^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) SI PZO/PZO+/CONVENTIONS PZO-VILLE/PERSONNEL – Adoption de la convention de mise à disposition d'un gestionnaire financier établie entre la Prézone Hainaut Centre et la Ville de Mons. SI

ADOPTE - 25^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

h) SI PZO/PZO+/CONVENTIONS PZO-VILLE/PERSONNEL – Adoption de la convention de mise à disposition d'un Attaché Spécifique établie entre la Prézone Hainaut Centre et la Ville de Mons. SI

ADOPTE - 26^{ème} annexe

i) SI PZO/PZO+/CONVENTIONS PZO-VILLE/PERSONNEL – Adoption de la convention de mise à disposition d'un Attaché Spécifique établie entre la Prézone Hainaut Centre et la Ville de Mons. SI

REMIS

j) SI PZO/PZO+/CONVENTIONS PZO-VILLE/PERSONNEL – Adoption de la convention de mise à disposition d'un Attaché Spécifique établie entre la Prézone Hainaut Centre et la Ville de Mons. SI

REMIS

66^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3918/3963(2)/3917/3949

ADOPTE - de la 27 à la 31^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. 8^e/1^e 38773937(2)

ADOPTE - 32, 33 et 34^{ème} annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 8089

ADOPTE - 35^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3032

ADOPTE - 36^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 7984

ADOPTE - 37^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles à une maîtresse spéciale de seconde langue définitive. 8^e/1^e 3111

ADOPTÉ - 38^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3023

ADOPTÉ - 39^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

h) Désignation de maître spéciaux d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/1^e 4029-3955-3985

ADOPTÉ - 40, 41 et 42^{ème} annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

i) Octroi d'un détachement à un instituteur primaire définitif. 8^e/1^e 3159

ADOPTÉ - 43^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

j) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e/1^e 3099

ADOPTÉ - 44^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

k) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3079

ADOPTÉ - 45^{ème} annexe

67^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

a) Mise à la retraite d'un professeur de piano. 8^e/2^e 7549

REMIS

b) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à un professeur d'art dramatique. 8^e/2^e 7944

REMIS

c) Prolongation d'un congé pour prestations réduites accordés aux membres du personnel qui ont au moins deux enfants à charge d'un professeur de piano. 8^e/2^e 7855

REMIS

d) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à un professeur de formation musicale. 8^e/2^e 7943

REMIS

e) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à un professeur d'art dramatique. 8^e/2^e 3427

REMIS

f) Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite d'un professeur de formation musicale et d'histoire de la musique. 8^e/2^e 7397

REMIS

g) Octroi d'une démission honorable d'un professeur de piano. 8^e/2^e 7771

REMIS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
68^e Objet : Mons ASBL « Gestion Centre Ville » : désignations des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018 – complément. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTE - 46^{ème} annexe

Par 31 voix pour, 1 voix contre et 6 votes blancs
70^e Objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Désignation des membres effectifs et suppléants de la CCATM. Gestion Territ. et Economique CCATM2013

ADOPTE - 47^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
71^e Objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Désignation des membres représentant le quart communal de la CCATM. Gestion Territ. et Economique CCATM2013

ADOPTE - 48^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
69^e Objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Désignation du Président de la CCATM. Gestion Territ. et Économique CCATM2013

ADOPTE - 49^{ème} annexe

La séance publique s'ouvre avec 40 présents.

Sont absents : MM. LAFOSSE, BARVAIS, TONDREAU, LECOCQ, POURTOIS.

3° Objet : Administration centrale. Prestation de serment d'un Secrétaire communal adjoint faisant fonction. GRH 15807

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Chers Collègues, je vous propose de reprendre notre ordre du jour en abordant les points relatifs à la séance publique. Le premier d'entre eux porte sur la prestation de serment d'un Secrétaire communal adjoint f.f. et je vais demander à Mme BRULARD de bien vouloir approcher pour prêter serment.

Mme Cécile BRULARD, Secrétaire communale ff : Je jure fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Madame BRULARD, nous prenons acte de votre prestation de serment et vous installons en qualité que Secrétaire communale adjointe f.f.

Félicitations !

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

4° Objet : Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. Modifications suite à l'Arrêté ministériel du 20 juin 2013 et des observations de l'autorité de tutelle. Secrétariat Ctx/Secret/CS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ceci étant fait, nous pouvons continuer les points de notre ordre du jour en commençant par le point 4. Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je l'ai proposé en Commission et M. MAUCCI devait regarder si c'était possible, c'était que les horaires du jeudi où les personnes qui travaillent puissent contacter l'Administration, soit mis de 18 heures à 19 heures plutôt que de 17 heures à 18 heures, pour permettre aux personnes qui travaillent d'y avoir accès et on trouvait que c'était un créneau qui permettait encore pour les travailleurs – entre autre les Secrétaires communaux – ça ne soit pas trop difficile.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Effectivement, le Collège ayant consulté le Secrétaire communal, celui-ci a fait part de sa disponibilité et donc, nous répondons positivement à votre demande et donc, il sera à votre disposition jusque 19 heures sur rendez-vous et dans ses bureaux à l'Hôtel de Ville. Pas de difficultés sur les propositions d'heures de cette modification ? OK

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

5° Objet : Attribution de nom à une nouvelle voie publique à 7000 Mons (près du Chemin de l'Inquiétude) : rue Jacques Prévert. Population

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On va voter le point 5 et le point 6, mais je trouvais qu'il serait intéressant qu'il y ait une attention qui soit faite pour les prochaines rues, à donner des noms de femme aux rues puisqu'à Mons, il y a majoritairement des rues d'hommes, mais je pense qu'il y a aussi des femmes qui ont fait beaucoup pour Mons, la Région Wallonne, la Wallonie et donc, essayer d'avoir ce regard un peu « féministe » si j'ose dire sur les noms des rues de Mons. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. MELIS

M. Cédric MELIS, Conseiller : Moi, c'est un peu plus global par rapport à cette intervention ; en tous cas, je remonte à une réflexion qu'on a eue en réunion de groupe, à savoir qu'il serait peut-être intéressant et j'ai pu faire mes recherches notamment sur Internet, notamment Marseille l'a fait ici, a repris une sorte de catalogues avec tous les noms des rues, en explicitant un peu à chaque fois l'histoire, les anecdotes, les hauts personnages, les bâtiments remarquables. Je pense que cela pourrait être intéressant notamment qu'on explique qu'est-ce que la rue Marguerite Bervoets, par exemple, ou dans un autre registre, la rue de la Grosse Pomme, ce genre de choses et je pense que par rapport à cela, ça pourrait être, en tous cas, une dimension qui pourrait donner, en tout cas, l'envie à certaines personnes désireuses de connaître un peu plus leur patrimoine notamment dans quelle rue ils habitent et pourquoi on donne ce nom à cette rue-là ? cela pourrait être intéressant. Aussi, pour Marseille, pour citer cet exemple-là, c'était aussi assez participatif dans le sens où les gens pouvaient rajouter via notamment un site Internet, les anecdotes par rapport aux rues. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci pour vos interventions.

Pour Mme DE JAER, effectivement, nous serons attentifs à mettre en exergue à mettre les femmes remarquables qui le méritent – j'ai d'ailleurs ici toute une série de noms de femmes remarquables qui ont déjà prêté leur nom à des rues ou avenues du Grand Mons et pour ce qui concerne l'intervention de M. MELIS, c'est un travail qui est intéressant, qui est déjà en cours, me dit-on et qui est piloté par un des membres du Collège.

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

6^e Objet : Attribution de nom à une nouvelle voirie au Parc Initialis à 7000 Mons : avenue Guibal et Devillez. Population

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

7^e Objet : Règlement de police relatif à l'occupation du domaine public par des terrasses, chevalets ou autre mobilier dans le Grand Mons à l'exception de la Grand Place. Gestion Territ. et économique
REMIS

Entrée de M. LECOCQ = 41 présents

8° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Quartier de la Gare et Centre d’art religieux - Centre de Congrès – Abords et Accès – Affectation du droit de tirage du sous-secteur III.C. de l’IDEA pour les travaux. MP E/2013/CONV/CCM Abords droit tirage

ADOPTE à l’unanimité - 54^{ème} annexe

9° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L’espace Grand place et Patrimoine UNESCO – Le Mont de Piété – Marché de conception et réalisation – Information de la décision du Collège Communal du 21 juin 2013. MP E/CONV/MDP Extérieur C&R

:

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On va voter pour, vu l’urgence, mais que ce soit ce dossier-ci ou les images de la Ducasse qu’on a passées au Conseil précédent, il y a quand même un problème de départ, puisque dans l’urgence, on est forcé puisque la personne qui devait le faire ne répond pas aux exigences de procéder à une procédure négociée qui risque de coûter plus cher pour la Ville. Il faudrait quand même qu’on puisse réfléchir à un moment donné et comment on peut éviter ce genre de problèmes, même si, évidemment, on ne peut jamais se mettre à la place des personnes qui répondent aux offres. Une procédure négociée, c’est un manque de transparence qui est regrettable pour tous, c’est parfois des prix plus chers que si l’entreprise avait tenu ses engagements au départ. Voilà, on a voté pour, mais on se permet de faire la même remarque que nous avons fait la dernière fois.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : pas d’autres interventions ?

Ecoutez, effectivement, ici, pour ce dossier, le Collège et la Ville, d’une manière générale, ont souhaité aller jusqu’au bout des possibilités par rapport au premier sous-traitant qui avait été sélectionné dans le cadre de marchés publics. Encore une fois, nous collons strictement à la légalité et dans le cadre de l’application stricte de la Loi des marchés publics, nous avons désigné une Société, cette Société a dans son travail suscité de nombreux manquements et donc, nous avons décidé de ne plus attendre pour éviter toutes difficultés liées à l’ouverture du site et dès lors, sur base d’un avis juridique extrêmement complet, de rompre unilatéralement le lien qui nous unissait à cette Société, de travailler par procédure négociée avec une Société qui par ailleurs connaît déjà le dossier. Notre souhait est de pouvoir aboutir le plus rapidement possible mais en respectant les règles et c’est la raison pour laquelle cette proposition vous est faite, on ne peut jamais présager naturellement dans le cadre d’une attribution qui fait suite à l’application d’un marché public de la qualité des prestations. On peut toujours espérer que celles-ci seront les meilleurs possibles mais c’est d’abord l’application stricte des lois qui doit primer. Pas de difficultés sur ce point ?

ADOPTE à l’unanimité – 55^{ème} annexe.

10° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l’Artisanat de Création – Centre d’entreprises design : création d’une aile contemporaine – Approbation de l’addenda n°1. MP E/2013/CONV. design partie contemporaine AB

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On en a déjà parlé en Commission, tout le monde semblait plus ou moins d'accord, il fallait encore que quelques recherches soient faites puisqu'on va placer des citernes d'eau de pluie. Et donc, quitte à placer des citernes d'eau de pluie, il serait utile de les utiliser notamment pour les toilettes ou pour de l'eau d'arrosage, en tout cas, les deux. Quitte à investir dans les citernes, autant qu'on les rentabilise.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est d'ores et déjà prévu, Madame DE JAER, donc, nous avons anticipé vos souhaits.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : on s'en réjouit ...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : ça va, pas de difficultés sur le point ?

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

11^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Office d'Informations Touristiques et Culturelles – approbation de l'avenant 3. MP E/O.I.T.C. Travaux

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

12^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Office d'Informations Touristiques et Culturelles – approbation de l'avenant 4. **SOUS RESERVE** MP E/O.I.T.C. Travaux

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

13^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Office d'Informations Touristiques et Culturelles – approbation de l'addenda 1. MP E/O.I.T.C. Travaux

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

14^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Office d'Informations Touristiques et Culturelles – approbation de l'addenda 2. MP E/O.I.T.C. Travaux

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

15^e Objet : Ouverture de l'espace « cour » de l'Hôtel de Ville. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Ecolo Christophe DUBOIS. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Le point 15 qui fait l'objet d'une intervention de M. le Conseiller Christophe DUBOIS.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : J'ai demandé de mettre à l'ordre du jour la question de l'utilisation de la Cour de l'Hôtel de Ville comme parking. Je vais me justifier puisque au vu des quelques railleries que j'ai entendues, je pense que cela demande justification. L'idée n'est certainement d'ennuyer les personnes qui utilisent ce parking puisque comme tout le monde, on préfère se garer au plus près de l'endroit où on est amené à travailler constamment ou pour des réunions, mais ça, on le comprend tout à fait mais ce qui est poursuivi, c'est deux buts : un but pour le tourisme. En tant qu'amoureux de ma Ville, je fais très souvent visiter la Ville à toutes sortes de personnes qui viennent de l'extérieur et l'Hôtel de Ville est un des monuments les plus demandés et très souvent les gens s'étonnent qu'il y ait autant de voitures garées dans la cour de l'Hôtel de Ville. Alors, quand on voit dans d'autres Hôtels de Ville, dans d'autres Villes, on se rend compte qu'il y a souvent des voitures – pas dans tous les Hôtels de Ville – mais il y en a souvent, mais autant dans une si petite cour, parfois, on se croirait à un départ du Paris – Dakar tant il y a de 4X4 devant la porte de l'Hôtel de Ville. La première chose et c'est dans l'intérêt touristique de l'Hôtel de Ville et deuxièmement, plus en terme de communication pour ce qui concerne les efforts que l'on demande à tout un chacun d'utiliser des parkings, d'autres moyens de transport, etc... On ne nie absolument pas le fait que de part les fonctions qui sont remplies par les personnes qui se garent dans l'Hôtel de Ville, il est souvent nécessaire de devoir se déplacer. Et donc, notre idée était de demander une interdiction du parking en espérant tenir une limitation du parking dans la cour de l'Hôtel de Ville, on imaginerait, par exemple, que le parking soit limité dans le temps soit à certaines fonctions comme le Bourgmestre et le Secrétaire communal qui sont assignés à résidence dans l'Hôtel de Ville et que pour les autres, il y ait des parkings temporaires, par exemple ou bien les coursiers. On est ouvert à toutes sortes de propositions, de pistes pour que la Cour de l'Hôtel de Ville soit rendue plus agréable à l'utilisation et que ce soit un peu plus compréhensible que tout un chacun ne sache pas se garer devant la porte de son bureau, même si c'est toujours très agréable, en effet.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme MOUCHERON

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, permettez-moi de rebondir sur la proposition de M. DUBOIS. Si vous étiez obligé de rester ici, à longueur de temps, je ne vois même pas pourquoi il y a obligation d'avoir une voiture qui vous ramène ou qui vous reconduise, puisque vous êtes dans l'obligation de siéger ici, nuit et jour, d'après ce que j'entends. Globalement, en fait, si on propose l'idée d'un parking, pour moi, c'est tout ou rien, soit il y a des voitures, soit il n'y en a pas. Ce que je proposerais plutôt, c'est peut-être que la semaine, on l'utilise comme d'habitude et comme c'est l'usage aujourd'hui pour les gens qui utilisent l'Hôtel de Ville mais peut-être que le week-end, on peut laisser la cour alors libre plus facilement pour vos fonctions et pour les touristes qui sont peut-être plus nombreux le week-end, peut-être que ça pourrait faire un compromis plutôt que la semaine, laisser pour certaines fonctions. Je comprends l'utilité de laisser l'espace libre, mais si c'est pour le laisser pour quelques fonctions et pas pour d'autres, cela reviendrait à la même chose, on aurait quand même des voitures. Voilà. Moi je pense alors plutôt on laisse l'utilisation du parking pendant la semaine pour

les personnes qui travaillent ici, mais peut-être le week-end, effectivement, où il y a plus de touristes, laisser la place plus libre pour pouvoir dégager la vue sur la belle architecture de notre Hôtel de Ville .
M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : est-ce qu'il y a d'autres interventions sollicitées ? Non ?

Quelques éléments de réponse pour vous dire qu'ici nous sommes typiquement dans un débat où il faut pouvoir effectivement allier le côté fonctionnel de l'Hôtel de Ville à son côté patrimonial et donc le Collège a déjà depuis un certain temps initié une réflexion en la matière. Nous sommes plus dans une problématique liée au statut de la Cour de l'Hôtel de Ville qu'à l'application formelle d'un règlement d'ordre intérieur qui n'a qu'une valeur très informelle. Et donc, la réflexion est de pouvoir faire en sorte que l'Hôtel de Ville reste fonctionnel pour nos services puisque c'est d'abord et avant toute chose pour eux que le problème ne se pose, notamment l'estafette qui livre le courrier et qui l'utilise intensément, certains services techniques qui en abusent certainement et donc il y a une sensibilisation qui doit être opérée à l'intérieur de l'Administration communale et il y a également à côté de cela, toute une série de fonctions comme vous l'avez soulevé qui nécessitent des allées et venues et notamment au niveau du Collège communal. Le débat a eu lieu au niveau du Collège de Police il y a quelques semaines, on a demandé des éclaircissements sur le statut de la Cour de l'Hôtel de Ville, est-ce que c'est un statut de terrain public ou privé et nous attendons les réponses de la Police administrative en la matière. En tous les cas, notre souhait est de pouvoir assurer une libre circulation dans l'espace de l'Hôtel de Ville dans le sens où celle-ci doit être accessible aux véhicules de secours et pour le reste, nous reviendrons à un moment donné avec des propositions une fois que nous aurons une connaissance plus précise mais nous notons d'ores et déjà la suggestion de Mme MOUCHERON qui viendra alimenter le débat. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Une autre option serait aussi d'imaginer un stationnement interdit dans la première cour et dans la cour latérale y concentrer les véhicules.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Toutes les options sont ouvertes, il faut maintenant que nous précisions le statut de ces différents espaces de sorte que nous puissions aussi avoir des moyens de coercition, des moyens de sanction sans quoi, s'ils ne sont pas disponibles ou applicables, tout ce que nous déciderons n'aura qu'une valeur fort symbolique. Est-ce que vous souhaitez un vote M. DUBOIS sur le sujet. Peut-on mettre la réflexion en prolongation ?

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Nous reviendrons dessus après les semaines de mobilité, etc.

Point reporté - à l'unanimité - 60^{ème} bis annexe

15° Objet bis : Signature de la charte pour l'accessibilité. Point inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale Ecolo Charlotte DE JAER. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons maintenant au point 15 bis, qui est un point inscrit à la demande de Mme la Conseillère Charlotte DE JAER à qui je passe la parole.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous en avons discuté il y a deux Conseils lorsque nous avons signé la Charte de l'association socialiste de la personne handicapée pour une commune Handy

City, qu'il existait une autre Charte qui avait été envoyée aux communes donc c'est une Charte qui a été réalisée par le CAWAB donc le Comité Accessibilité Wallonie-Bruxelles et l'AWIP - l'Agence Wallonne de l'Intégration de la Personne Handicapée - et qui cible sa Charte précisément sur l'accessibilité. A l'heure actuelle, il y a une cinquantaine de communes qui l'ont signée et c'est le chiffre qu'il y avait il y a deux mois et qui est notamment sorti dans la presse et donc elle vise à ce que les critères d'accessibilité soient pris en compte dans les marchés publics, notamment en y attribuant des points tout en respectant la législation en cours et donc d'avoir vraiment cette vision de l'accessibilité. Je tenais à rappeler que quand on met des critères d'accessibilité pour n'importe quelle voirie ou bâtiment, on vise évidemment plus largement que les personnes en situation de handicap puisqu'on vise aussi les personnes qui ont un handicap accidentel donc à court terme dirons-nous mais aussi les papas et les mamans qui poussent les poussettes de leurs enfants et ainsi de suite. C'est vraiment pour que Mons continue dans sa lancée d'aller de plus en plus loin pour les personnes handicapées et leur accessibilité. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci Mme DE JAER. Pas d'autres interventions ? Je vais me permettre de répondre au nom du Collège en lieu et place de M. BARVAIS qui est excusé aujourd'hui pour vous apporter quelques éléments. Le premier, vous l'avez souligné vous-même, est que le 13 mai dernier, le Conseil communal de notre Ville a réitéré ses engagements en faveur des personnes handicapées pour la nouvelle législature qui s'est ouverte il y a peu, en adhérant de nouveau à cette Charte Handy City à laquelle vous avez fait mention. Des axes prévus par cette Charte concernent notamment l'intégration scolaire et parascolaire, l'emploi, le logement, les loisirs, les transports ou encore la politique sociale. Et le point 10 de cette Charte stipule que lors de la construction ou la rénovation de voiries communales ou de bâtiments publics communaux, la Ville s'engage à ce que les aménagements soient prévus en matière d'accessibilité et intégrés au cahier des charges en tenant compte aussi, largement que possible, de tous les handicaps. Et donc, lors du même Conseil communal, nous avons porté à votre connaissance le renouvellement du Conseil Consultatif des Personnes Handicapées par ailleurs, pour cette nouvelle mandature, et qui lui est composé de plusieurs institutions et associations actives dans ce domaine. Ce Conseil Consultatif est une structure souple, équilibrée, composée d'experts ou des personnes ressources dont le quotidien touche de près aux handicaps, il est coordonné par le Service Egalité des Chances du CPAS de Mons et son objectif est d'apporter son expertise, ses avis et conseils lors des différents aménagements en Centre-Ville ou dans le Grand Mons. Que cela concerne l'octroi d'un emplacement PMR en collaboration avec la Police administrative ou encore l'accessibilité d'une rue ou d'une voirie. Je souhaite profiter de cette interpellation pour rappeler l'existence de ce Conseil et son expertise. En ce qui concerne la Charte pour l'accessibilité du CAWAB et de l'AWIP, il s'agirait alors de s'engager à mettre en œuvre une pondération relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les marchés publics et à cet égard, après examen par les services techniques et juridiques de la Ville, il importe de préciser deux éléments importants. D'une part, une telle pondération ne pourrait être appliquée que dans le cas des

appels d'offres, ce qui est très rare en termes de marchés de travaux. En effet, ceux-ci sont passés la plupart du temps en adjudication et non dans le cadre d'appels d'offres et d'autre part, même si c'était le cas, la réflexion sur les mesures en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées devrait être introduite dans le cahier des charges dès l'étude. En effet, un critère de pondération portant uniquement sur cette problématique pourrait avoir pour effet d'amener des offres susceptibles de modifier fondamentalement le projet. Enfin, il est également important de rappeler que tous les dossiers de rénovation ou de construction doivent faire l'objet d'un permis d'urbanisme qui appréhende lui-même également cet aspect. Néanmoins, le Collège communal réaffirme à nouveau sa volonté de garantir une politique communale juste, qui ne laisse personne au bord du chemin et c'est pourquoi le service des Affaires Sociales en charge de l'Egalité des Chances, ne manquera pas d'étudier cette problématique et d'examiner soigneusement toute mesure qui serait à même de renforcer encore notre engagement en faveur des personnes handicapées. Encore une fois, la Charte Handy City que nous avons signée nous permet de réaffirmer notre engagement en la matière, dans la pratique courante, les services communaux ont de plus en plus tendance à systématiser et le Collège y est vigilant, le recours à la fois à l'expertise du Conseil Consultatif des Personnes Handicapées et faire en sorte que les aménagements nécessaires le soient dans chaque projet mais intégrer cela comme c'est prévu dans la Charte que vous suggérez, c'est-à-dire la Charte de l'accessibilité, poserait une série de difficultés techniques et ne serait pas nécessairement efficace sur le terrain. Donc, nous nous proposons d'en rester aux engagements pris dans le cadre de la Charte Handy City.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais je suis évidemment un peu déçue puisque premièrement la Charte Handy City qui est bien faite, est quelque chose de l'ordre de l'engagement symbolique et est par ailleurs portée par une seule association, l'association socialiste de la personne handicapée alors que le CAWAB et l'AWIP sont évidemment des collectifs qui regroupent je pense une vingtaine d'associations, l'AWIP est un organisme parastatal que je ne vais pas développer ici, elle permet d'avoir des réels engagements concrets parce que nous parlons d'accessibilité, je n'ai pas envie de revenir sur des dossiers qui fâchent mais l'exemple des bulles à verre du Gouvernement provincial sont bien la preuve que même avec toute la bonne volonté du monde, on arrive encore à se retrouver avec des projets qui sont non accessibles, qu'il y a des permis qui sont malheureusement encore délivrés sans respecter les articles du CWATUP qui sont liés à l'accessibilité et donc en tous cas, nous, voter pour notre proposition même si j'entends bien que le Collège proposerait de voter contre.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Encore une fois, je pense qu'il ne faut pas prendre l'arbre qui cache la forêt, la plupart des grands dossiers qui sont présentés par le Collège au Conseil, on y porte une attention toute particulière sur cette problématique. Ici, nous sommes dans le cadre de dossiers où on recourt très rarement à l'adjudication et donc je pense que pour ce qui concerne l'exemple que vous reprenez, cela n'aurait pas nécessairement eu d'impact particulier. Je pense qu'il est plus important d'être efficace dans la gestion concrète de la Ville et de tenir compte de ces aspects que d'adhérer à telle ou telle charte, l'important c'est que chacun soit sensibilisé à cette problématique et puisse y

répondre concrètement sur le terrain. C'est la raison pour laquelle le Collège propose de coller strictement à la Charte Handy City que nous avons signée pour laquelle nous avons rappelé nos engagements pour cette législature que de multiplier les signatures de chartes ou de textes complémentaires qui n'auraient pas toujours l'effet escompté sur le terrain. Est-ce que vous souhaitez un vote Mme DE JAER ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 NON : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

8 OUI : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, DUBOIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

REJETE - 61^{ème} annexe

16^e Objet : Bibliothèques : EPN Jemappes – Agréation PMTIC + Projet Formadis 2013 – signature convention. Service Bibliothèques

ADOpte à l'unanimité - 62^{ème} annexe

17^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

a) Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil des Etudes de l'enseignement officiel subventionné de l'Académie de Musique de Mons. 8^e/2e251

ADOpte à l'unanimité - 63^{ème} annexe

b) Projet d'Etablissement de l'Académie de Musique de Mons. 8^e/2^e 263

ADOpte à l'unanimité - 64^{ème} annexe

18^e Objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 33.495,58€ destiné à financer : Ecole Communale des Canonnières, réfection des toitures, corniches et descendants. Gestion f. 8737

ADOpte à l'unanimité - 65^{ème} annexe

19^e Objet : Premier amendement au budget 2013. Gestion f. B2013/MB1

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres demandes d'interventions. Mme DE JAER puis Mme MOUCHERON...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous n'allons pas nous éterniser, nous allons voter contre puisque l'ajustement budgétaire va dans le même sens que le budget et que nous avons déjà voté contre au mois de mars. Si je ne me trompe, on ne sent pas vraiment de souffle, on voit qu'on continue à diminuer les dépenses ordinaires notamment les dépenses de personnel même si nous savons qu'on ne va pas sur du licenciement comme ça a pu se passer dans d'autres communes comme Ath, on continue sur cette voie-là. On a des augmentations de budget notamment pour la Caserne de Ghlin alors qu'on nous avait vendu ça comme un service qui allait finalement permettre de faire des économies et donc, de fois en fois, on rajoute des choses notamment un parking pour 297 places alors qu'il y a 320 employés, donc en termes de mobilité c'est un peu une aberration et donc, sans nous éterniser des heures durant puisque je pense qu'on l'a déjà fait lors du budget, nous allons voter contre et puis aussi, on a parfois l'impression qu'on nous vend du vent puisqu'il y avait eu quelques articles de presse, des discussions pour dire qu'on avait bien discuté avec les Fabriques d'Eglises, qu'elles allaient réduire leurs budgets et en tout cas, ce n'est pas le cas actuellement ; nous imaginons que dans le prochain ajustement budgétaire, ce sera le cas, qu'ils leur faillaient peut-être un peu plus de temps pour pouvoir mettre en place ces économies voulues des deux côtés. Je vous remercie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Effectivement, nous n'avons pas voté le budget donc nous ne voterons pas son ajustement dans la logique des choses. Simplement pour signaler peut-être une précision. Dans les recettes ; je vois qu'en fait, le montant qui est mis en avant c'est une recette concernant les parents qui vont payer les cours de musique. Je voulais savoir si c'étaient des cours de musique qui étaient mis en place auparavant que les parents vont devoir payer dorénavant ou si c'étaient des cours de musique qui vont être mis en œuvre à l'avenir et qui vont devoir être payés et quid des parents qui ne sauront pas les payer ? Est-ce que leurs enfants pourront y avoir accès, c'est une question par rapport aux recettes que vous signalez vous-mêmes dans la note accompagnant le budget. Par ailleurs, quand je vois les détails évidemment on ne va pas que dans le bon sens, les dépenses augmentent donc ce n'est pas rassurant et au niveau culture notamment on voit que certains points explosent notamment en prestations de tiers en manifestations culturelles, certains budgets explosent - fois 15 - on passe de 20.000 euros à 300.000 euros en matière de culture et donc si déjà le budget était signalé comme énorme, ce qui est assez logique dans la perspective de Mons 2015, on voit qu'ici il n'est encore pas suffisant, donc par rapport à ça. Et alors je vois aussi que des débats que nous avons eus au niveau des tribunes de Mons, etc. il y a des budgets qui étaient budgétés et qui sont supprimés par rapport à l'ajustement budgétaire, notamment je pense qu'en fait c'est le montant d'une partie de la tribune qui était budgété et qui n'apparaît plus dans l'ajustement, donc je voulais savoir quelle était votre décision au final. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres interventions ? Non ? Alors, je propose à M. l'Echevin de vous répondre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci pour vos interventions. Quelques éléments tout d'abord pour répondre aux remarques du groupe Ecolo. On peut bien sûr dire ce qu'on veut avec les chiffres, néanmoins, pour le personnel, il n'y a rien de nouveau par rapport à la modification budgétaire puisque nous avons même une légère augmentation, c'est 5.000 euros effectivement mais il n'y a pas du tout de décision nouvelle qui a été prise entre le budget 2013 voté en mars et cette modification budgétaire qui, essentiellement, est technique puisque vous pouvez voir que l'augmentation globale des recettes est entièrement compensée, donc je pense que c'est quelque chose aussi à souligner puisque le fait que les dépenses augmentent, c'est dû essentiellement voire pour l'intégralité à des subsides que nous recevons. D'ailleurs, j'y ferai référence après par rapport à une des questions qui a été posée. L'ensemble des nouvelles dépenses sont entièrement compensées, ce qui fait preuve de bonne gestion une nouvelle fois. Par ailleurs, nous avons même de manière générale reconstitué quelque peu les provisions, j'en toucherai un mot également mais nous sommes également touchés par une série de nouvelles qui impactent les exercices antérieurs dont une essentielle, en ce qui concerne la cotisation responsabilisation pensions où là, la Ville est bien obligée de devoir contribuer et ça a un impact de 245.000 euros par exemple sur l'exercice 2012. Donc, par rapport au point du personnel, comme je vous l'ai indiqué, le travail est en cours avec une évaluation des charges dans les différents services, suite à cela des décisions seront prises mais vous ne pouvez pas encore préjuger de ce qui va être fait puisque rien n'a été fait. Donc, vous allez peut-être un peu vite, vous lisez dans nos pensées mais ce ne sont pas encore nos pensées donc voilà. En ce qui concerne la Caserne, les choses suivent leur cours, effectivement, le Collège travaille durement sur cette question, des ventes sont déjà en cours de réalisation pour permettre de réaliser ces recettes, de toute manière, l'impact est dans un premier temps essentiellement à l'extraordinaire. Donc, vous ne le voyez pas ici en analysant l'ordinaire, il y aura bien sûr un impact à l'ordinaire dans le temps puisque fatalement entre des anciens bâtiments et un bâtiment comme celui de la Caserne où des travaux ont été effectués comme vous l'avez indiqué, nous espérons et nous aurons des économies en matière d'énergie par exemple et donc dans ce cas-là, cela se traduira dans l'ordinaire mais pour le moment, vous ne pouvez pas encore voir l'impact. Je retiens le commentaire sympathique sur « on nous vend du vent », on ne vous vend pas du vent mais en budget communal et de manière générale, dans un budget public, il y a un principe à respecter, c'est celui de la prévisibilité et donc, en 2013, quand le budget a été voté et donc constitué sur les tous premiers jours de l'année 2013, il y avait certains engagements à prendre, les fabriciens avaient rentré leur demande fin de l'année 2012 et nous avons constitué le budget 2013 sur cette base-là. Donc, le travail avec les Fabriques d'Eglises continue mais il y a un principe de base et quand vous inscrivez un montant dans un budget, normalement, ce montant est entièrement libérale et donc nous sommes déjà dans un travail de réflexion avec les fabriciens pour que dès 2013, ils n'utilisent pas l'ensemble des crédits inscrits et ils le font sur une base de bonne collaboration et de bonne entente avec nous mais vous ne pouvez pas commencer à raboter des budgets particulièrement en matière de dépenses de transfert en cours d'année surtout que dans ce cadre-ci on touche à des travaux qui

demandent l'inscription de marchés publics et donc de mise en place de procédures extrêmement longues. Donc, on ne peut pas non plus aller à l'aveuglette, on ne vend pas du vent mais on travaille sérieusement et le sérieux demande parfois un petit peu de temps. Pour répondre aux questions de Mme MOUCHERON. En ce qui concerne l'augmentation des dépenses sur le plan culturel, si vous regardez attentivement, en réalité, il s'agit essentiellement d'un subside qui vient de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour organiser les fêtes de la Fédération et donc dans ce cadre-là, nous avons une augmentation de 280.000 euros sur cette subvention, ce n'est pas le seul poste, il y a d'autres interventions sur le plan culturel mais qui sont entièrement subsidiées, j'aime quand même à le souligner puisqu'on en parle beaucoup dans la presse et beaucoup de gens se prononcent sur la politique culturelle de la Ville, que le budget culture de la Ville de Mons représente 0,5% en ce qui concerne la part Ville, le reste des montants est entièrement subsidié alors je peux comprendre que je doive me justifier devant des Carolos ou des Liégeois du fait que notre politique culturelle soit en partie subsidiée mais j'ai un peu plus de mal de devoir le faire devant des Montois surtout qu'on a déjà eu l'occasion d'en parler, Mons n'est certainement pas la Ville qui est la mieux dotée en termes de subsides, contrairement à ce que la légende populaire pourrait laisser entendre. En ce qui concerne les tribunes, alors là le point est assez simple, c'est que vous vous en souvenez certainement, l'hiver dernier la tribune 3 de l'Albert avait subi des dégradations importantes à cause du gel et donc des éléments du sol avaient craqué sous l'effet du gel donc quand nous avons élaboré le budget 2013, nous sommes partis dans l'idée de nous dire, si jamais le même problème devait se reproduire, il vaut mieux avoir budgété un montant au préalable pour pouvoir faire face à ces travaux. Finalement, il s'avère, avec le temps, que les travaux qui avaient déjà été opérés au mois de décembre seront suffisants, les services techniques nous en ont assuré et donc ce crédit n'est plus nécessaire. Mais, que les choses soient bien claires, ce n'est pas du tout une remise en question de ce à quoi le Collège s'est engagé lors du budget 2013 puisqu'il ne s'agissait ici que de travaux d'aménagement ponctuels en attente justement des projets à venir. De manière générale, par rapport à ce budget, je tiens quand même à souligner un autre élément. Je vous l'ai dit l'ensemble des dépenses nouvelles sont compensées, donc notre budget reste à l'équilibre. D'ailleurs, simplement un mot d'explication sur la présentation, dans le bulletin que vous avez sous les yeux, avec les tableaux, vous voyez que les recettes sont supérieures aux dépenses. C'est simplement que le boni global est intégré dans ces montants. Mais le budget à l'exercice propre est totalement à l'équilibre. En ce qui concerne justement le boni global, je tiens à souligner aussi, puisque c'est important pour connaître la bonne tenue de nos finances, c'est que si vous additionnez à la fois le boni global, nos réserves et nos provisions, nous pouvons nous appuyer sur des réserves – le terme général de réserve, non pas le fonds de réserve, mais des réserves générales – de 19.400.000 € ce qui est quand même la preuve d'une très bonne gestion puisque Mons s'en sort quand même assez bien comparativement à d'autres communes. Les défis qui s'offrent à nous sont immenses, ce n'est pas propre à la Ville de Mons, c'est propre à l'ensemble des communes de Wallonie et de Bruxelles. Mons est loin d'être le plus mauvais élève. Néanmoins, nous savons que des choses

doivent être faites et c'est pour ça qu'on y travaille d'arrache-pied depuis le début de la mandature. Il y a un travail qui est fait sur les dépenses de fonctionnement, des rencontres avec chaque service ont déjà eu lieu, en vue de l'actualisation de nos stratégies budgétaires par le biais du plan de gestion. Un travail également sur le personnel afin que les services puissent fonctionner au mieux dans la plus grande qualité et dans le respect de chaque agent mais également devant tenir compte de ces contraintes budgétaires. Et un dernier mot sur ce point aussi pour que quand nous avons des débats, ils soient quand même les plus justes possible, parce que je pense qu'il faut faire appel à la responsabilité de chacun, Majorité et Opposition, un budget communal comme la Ville de Mons c'est 170 millions. Vous avez plus ou moins 20 millions de dépenses de fonctionnement, 65 millions de personnel et le reste sont soit des dépenses subsidiées, soit des dépenses de transfert. Donc, je vous donne simplement cette information pour qu'il n'y ait pas de fantasmes absolus sur les marges de manœuvre qui existeraient, il n'y a pas beaucoup de gras à la Ville de Mons, pour ne pas dire pas du tout, et donc c'est clair que ça passera par une organisation plus intelligente, par des efforts, mais ça se fera dans le respect du travail de chacun. Je vous remercie.

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. l'Echevin. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci, M. le Bourgmestre. La première chose, je n'ai pas l'impression que c'est parce qu'on est montois, au contraire, qu'on ne peut pas se poser des questions sur l'avenir de sa ville. Je pense que c'est légitime, que c'est important pour un conseiller communal de devoir s'interroger a fortiori quand on est montois, sur la politique de la Ville et sur la politique qui est menée. Ça me paraît légitime et c'est même je crois pour ça que je suis ici. C'est la première chose que je voulais dire. La deuxième, tous les montants que vous m'avancez ne sont pas compensés par un subside. Je prends l'exemple de Pollec, de mémoire on a 20.000 € de subsides, je vois dans les dépenses qu'on est à 40.000 € et je ne mets pas en cause la dépense, je dis simplement que tout ce qu'on dépense ici n'est pas compensé par un subside. Ici, on passe du simple au double. Enfin, en matière de cours musicaux, je pense que je n'ai pas obtenu la réponse à ma question et la question de Mme DE JAER, en ce qui concerne les installations d'alarmes qui passent du simple au triple, c'est quand même interpellant et je sais que nous sommes en train de revendre les bâtiments mais je pense que ça fait deux ans qu'on s'était engagés à le faire et qu'on a engrangé un net retard en matière de revente de bâtiments communaux. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien. Dernier mot de M. l'Echevin.

M. Georges Louis BOUCHEZ, Echevin : Simplement, je me suis peut-être mal exprimé, mais quand j'ai indiqué que toutes les dépenses étaient compensées, je n'ai pas dit qu'elles étaient compensées par un subside! Mais elles sont par exemple compensées par une recette nouvelle. Nous avons également une bonne nouvelle en ce qui concerne la dette globale, puisque la charge de notre dette a diminué de 120.000 €, c'est dû à une gestion proactive de la dette, c'est-à-dire que nous ne prenons pas un crédit et attendons que le temps se passe, nous essayons de voir quelles sont les formules qui nous permettent

de diminuer la charge d'intérêts au maximum et – j'en parle au passage parce que je sais que vous y serez certainement attentifs – nous faisons le maximum pour être sur des produits avec des taux fixes. Donc la Ville de Mons ne part pas à l'aventure et nous profitons justement du fait que les taux d'intérêts sont extrêmement bas à l'heure actuelle pour passer un maximum de nos prêts qui étaient en taux variables à taux fixes. Donc, quand je parle de compensation, c'est beaucoup plus global, c'est aussi à certains endroits une dépense que nous ne ferons pas et que nous avons privilégié une autre pour ce faire. En ce qui concerne l'Académie, les parents ont toujours payé. La seule chose, c'est indiqué dans la note, c'est qu'à un moment donné il y a une intervention supplémentaire, non pas des parents, et donc il y a une recette supplémentaire par rapport à cela, c'est...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Ce n'est pas l'Académie de Musique, c'est un marché avec les écoles communales qui est lancé avec une association, dont je ne voudrai pas citer le nom, et forcément il y a une augmentation qui est prévue parce qu'il y a peut-être plus de classes et donc ce sont les parents qui paient de toute façon l'activité qui est proposée par l'association. C'est pour cela que l'on retrouve cette augmentation aussi bien en recettes mais aussi en dépenses. Voilà! Et c'est bien les parents qui paient et ce n'est pas l'Académie de Musique.

M. Georges Louis BOUCHEZ, Echevin : Donc, vous voyez, ça fait partie des compensations dont je vous parlais. Ce n'est pas nécessairement un subside supplémentaire à chaque fois. Est-ce que... je crois avoir répondu à l'ensemble des questions...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON, est-ce que vous souhaitez reprendre la parole?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je suis tout à fait d'accord avec l'idée qu'une ville investisse. Je pense que c'est aussi dans son métier et que dans un budget on puisse discuter des retombées d'un investissement, ça me paraît aussi légitime. Et donc, quand on me dit que, dans un premier temps, tout est financé par un subside, alors qu'au final tout ne l'est pas et qu'on espère légitimement que l'investissement soit compensé aussi par d'autres recettes, je l'entends. Mais voilà, je suis contente d'entendre une explication claire. Je vous remercie mais ce sera toujours "non" pour l'ajustement budgétaire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bon! Mes Chers Collègues, quelques mots tout de même par rapport à cet ajustement budgétaire, pour vous dire qu'effectivement c'est un ajustement de nature essentiellement technique, avec des corrections qui sont relativement mineures. Je voudrais tout de même attirer votre attention sur l'une ou l'autre chose. D'une part, le contexte des finances publiques, qu'elles soient communales ou qu'elles soient régionales, de la fédération ou fédérales, est un contexte extrêmement difficile et donc le fait de pouvoir présenter un ajustement budgétaire qui soit un ajustement purement technique et qui respecte les engagements qui ont été pris lors de la présentation du budget, c'est déjà en soi une bonne nouvelle puisque ça veut dire qu'il y a une grande maîtrise des dépenses communales de la part du Collège et notamment des dépenses liées à la masse salariale. Vous aurez remarqué que ces dépenses sont totalement maîtrisées puisque la variation est de 5.000 €,

autant dire microscopique à l'échelle d'un budget de 65 millions. Et donc, je voudrais saluer le travail collectif qui est fait au niveau de l'ensemble des départements au sein du Collège et tous les échevins sont mobilisés autour de cette thématique, une rigueur budgétaire absolue, et donc chaque dépense est passée au crible. L'Echevin des Finances l'a indiqué. Il a lui-même fait un travail avec les services sur les frais de fonctionnement qui représentent 17 millions. Je suis en train de faire un travail, après accord avec les organisations syndicales, service par service, sur l'organisation du personnel communal, c'est un travail gigantesque qui a pour objectif de renforcer l'efficacité de l'Administration avec des ressources qui sont reventilées là où les besoins sont réellement indispensables et en sachant qu'une série de départs naturels ne seront pas compensés, comme annoncé dans le cadre du budget et donc il y a un véritable effort de gestion majeur qui est fait au sein de la Ville de Mons actuellement. On sait que cet effort est indispensable parce que lorsque l'on a présenté le budget, on l'a clairement indiqué, nous avons pu aller puiser dans les réserves pour pouvoir boucler le budget et le présenter en équilibre, mais c'est un exercice qui ne pourra pas se répéter indéfiniment et il y a un plan de gestion que le Collège devra présenter à la Région Wallonne d'ici la fin de l'année et c'est dans cette optique que nous essayons de travailler de la sorte. Indépendamment de cela, chaque dossier qui peut l'être, est lui-même recalibré. Quelques exemples en la matière: le CIHM, dont nous avons parlé à plusieurs reprises, a fait l'objet de dépôts d'offres requalifiées par les entrepreneurs et qui nous permettront d'économiser à peu près un million et demi d'euros sur l'enveloppe qui avait été initialement avancée. Le dossier Digital Cities a lui-même été retravaillé et nous permet des économies substantielles et dans d'autres dossiers comme on citait aujourd'hui un autre exemple qui est celui de l'école communale d'Hyon, eh bien nous avons finalement des offres qui sont inférieures aux estimations, ce qui nous permettra, là aussi, de dégager quelques économies. Donc, c'est une ligne de conduite transversale de la part de l'ensemble des membres du Collège que de pouvoir gérer à l'économie et faire en sorte d'avoir une gestion la plus optimale possible et de retrouver l'équilibre financier, mais ça nécessite naturellement des efforts importants. Mme MOUCHERON vous avez posé la question de la situation du dossier du stade de football. Simplement pour vous indiquer que les engagements pris par la Ville, en la matière, par le Collège, n'ont pas varié. Nous attendons une prise de position de la part de la Région Wallonne qui, quelque part, nous permettra d'assurer une position claire par rapport à ce dossier. Un contact informel a eu lieu avec le Ministre. Nous savons que le Ministre ANTOINE discute actuellement de ce dossier et en fonction des annonces et des décisions qu'il pourra faire prendre par le Gouvernement Wallon, nous reviendrons là-dessus. En tous les cas, les honoraires sur lesquels nous étions engagés pour la finalisation du chantier, ont été libérés dans le cadre de ce budget et confirmés par l'ajustement et les réunions techniques avec les auteurs de projet ont déjà été lancés et initiés par les collègues du Collège, Marc DARVILLE et Pascal LAFOSSE pour faire en sorte que ce dossier puisse avancer. Donc, si je devais résumer la philosophie qui est la nôtre, c'est celle d'une gestion rigoureuse mais qui n'entame pas la volonté du Collège d'assurer le développement de la Ville et de préparer les enjeux qui s'offrent à nous et notamment Mons 2015, c'est une équation qui est

complexe, difficile, mais à laquelle nous avons, jusqu'à présent, pu parvenir et que cet ajustement vient confirmer. Voilà pour quelques mots complémentaires. Alors, si nous passons au niveau des votes, le PTB? Abstention. CDH? Non. Ecolo? Non. Citoyen? Non. MR? Oui. PS? Oui.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

7 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, DUBOIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 66^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons maintenant aux points de M. l'Echevin DARVILLE.

20^e Objet : Cuesmes – rue Hector Delanois – aliénation de l'appartement n° 26/1 – approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 67^{ème} annexe

21^e Objet : Mons. Grand-Place – bloc 4 – aliénation du studio H – approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 68^{ème} annexe

22^e Objet : Rue d'Havré, 29 à Mons – Travaux de toiture – Réfection des toitures plates. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2013/RF/rue d'Havré,29-toitures BA

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Dans le dossier, on peut dire que c'est une... la réfection d'une toiture plate. Le matériau préconisé est une membrane d'étanchéité bitumeuse. Est-ce qu'il ne serait pas préférable de privilégier l'utilisation de matériau plus durable, type EPDM ou même d'envisager une toiture végétalisée, ce qui permettrait, comme dans le cas de la citerne d'eau de pluie, de temporiser le retour des eaux de pluie vers l'égout.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. D'autres interventions? Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme MARNEFFE, c'est une solution qui est préconisée par les services techniques, ils essaient d'allier la qualité à un prix raisonnable parce qu'on peut toujours mettre des matériaux un peu plus végétatifs, un peu plus écolos, un peu plus beaux, mais tout cela a un coût aussi. Donc, il n'y a pas de raison que nous ne fassions pas confiance à nos services techniques.

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE, vous souhaitez reprendre la parole?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En ce qui concerne l'EPDM, il ne s'agit pas de matériau plus vert, mais c'est juste un matériau qui est beaucoup plus durable qu'une membrane bitumeuse et donc qui évitera de devoir refaire des travaux dans dix ans parce qu'il y aura de nouveau eu des fuites à cette toiture, donc c'est aussi une mesure d'économie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien. Est-ce que vous souhaitez le vote sur le point?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Non, je trouve que ce serait intéressant pour le futur dans le cahier de charges, en cas de toiture plate, de tenir compte de ces remarques.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin souhaite ajouter un mot.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Si vous pouviez m'envoyer une documentation sur les produits que vous préconisez, je ne suis pas architecte de nature, mais je peux me pencher sur ce que vous revendiquez. Donc, on peut en tenir compte à l'avenir.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Bien volontiers!

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien. Voilà, qui est bien qui finit bien. Alors, unanimité sur le point.

ADOPTE à l'unanimité - 69^{ème} annexe

23^e Objet : Construction d'une salle CALVA à Havré – Raccordements en gaz et électricité. Approbation du devis ORES et détermination du mode de passation. MP 2012/RF/832.700.01/LF

ADOPTE à l'unanimité - 70^{ème} annexe

24^e Objet : BAM – Travaux de placement d'antennes de téléphonie mobile. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP Mons2015/2013/ 771.071.00/ER

REMIS

25^e Objet : Bâtiments sportifs – Installation de sirènes d'alarme extérieures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.764.167.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 71^{ème} annexe

26^e Objet : Théâtre Royal de Mons, stabilité des planchers – Etude de stabilité et techniques spéciales. Approbation des conditions de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP Mons2015/2013.772.081/BA

ADOPTE à l'unanimité - 72^{ème} annexe

27^e Objet : Ancienne Maison Communale d'Hyon, mise en conformité structurelle – Etude de stabilité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.104.047.00/BA

ADOPTE à l'unanimité - 73^{ème} annexe

28^e Objet : Ecole Robert André, Place Doods à Flénu – Renouvellement du revêtement de sol des classes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.137.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 74^{ème} annexe

29^e Objet : Bâtiments scolaires – Placement de sirènes d'alarme extérieures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.131.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 75^{ème} annexe

30^e Objet : Ecole Communale Achille Legrand – Remplacement d'une vanne gaz. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.133.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 76^{ème} annexe

31^e Objet : Grand-Place de Jemappes – Modification du réseau électrique suite rénovation urbaine. Approbation du devis et du mode de passation. MP E/2013.930.274.00/BA

ADOPTE à l'unanimité - 77^{ème} annexe

32^e Objet : Curage extraordinaire des égouts. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.877.233.00/BS

33^e Objet : Curage extraordinaire des fossés. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.877.232.00/SD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce sera une intervention globale pour les points 32 et 33. S'il est bien évidemment nécessaire de procéder aux travaux permettant de limiter les risques d'inondation et d'insalubrité, nous regrettons le statut d'égout à ciel ouvert de la Trouille à ces endroits ainsi que celui de plusieurs ruisseaux. Ce dimanche, des centaines de personnes en Europe ont participé au Big Jump afin de revendiquer le droit à des lieux de baignade de qualité, cela aurait été bien évidemment impossible dans nos rivières. Que ce soit via le projet de territoire Cœur de Hainaut et son plan d'actions phares « Train bleu » ou via un programme d'assainissement communal, il serait grand temps de réaliser ces tronçons de rivière notamment ceux situés en quartiers urbains pour en faire des lieux de promenade et peut-on rêver aussi des lieux de baignade.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, d'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Mme MARNEFFE, effectivement, on peut entendre votre remarque mais comme indiqué en Commission, ici dans le dossier, c'est vraiment faire réaliser le curage des

égouts donc aussi bien Digue de Cuesmes que la rue du Delta suite aux divers problèmes et inondations de caves pour les riverains outre les aspects que vous évoquez par rapport aux égouts à ciel ouvert, nous en sommes bien conscients mais ici nous devons aussi palier aux problèmes d'inondations et donc pour éviter ces difficultés, ce sont bien ces deux dossiers-là qui passent ce soir au niveau du curage des fossés et des égouts et donc, au-delà de cela, effectivement, on peut toujours entendre votre remarque et voir à un moment donné ce qui serait possible de faire mais je pense que ces deux curages sont nécessaires pour pouvoir avancer et que nos riverains puissent vivre les inondations le mieux possible.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous souhaitez ajouter quelque chose ? Pas de difficultés sur ces points ?

ADOPTE à l'unanimité - 78 et 79^{ème} annexes

34^e Objet : Théâtre Royal de Mons – Mise en conformité de l'ascenseur de scène. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP Mons2015/2013/772.079.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 80^{ème} annexe

35^e Objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service des Plantations. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.766.176.00/UMR

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous avons constaté dans le dossier, l'acquisition de désherbeur mécanique, tracté qui permettront le désherbage des zones dans lesquelles il n'est plus autorisé par la loi de pulvériser. Bien que nous préfèrerions encore une gestion plus différenciée des espaces, il s'agit malgré tout de bonnes pratiques. Par contre, alors qu'un article de La Province pointait du doigt ce matin des mauvaises pratiques en matière de pesticides notamment à Quévy qui étaient considérées comme mauvais élève en utilisant 11 l de pesticides au km², Mons, en utilise 27 l par km². Je tire ce chiffre des 4.000 litres qui sont issus du marché public auquel j'avais fait mention dans mon interpellation d'avril et dont Mme OUALI m'avait dit qu'il correspondait à une utilisation annuelle, donc 4.000 m sur 146 km², cela correspond à 27 l par km². Donc, une utilisation pire que le mauvais élève de la région ! Dans ce contexte, nous regrettons comme nous l'avons fait déjà dans cette interpellation, de ne pas voir figurer dans ce marché la commande de désherbeurs thermiques qui permettraient de diminuer la pulvérisation mais aussi de se préparer à l'interdiction totale d'utilisation des herbicides à l'horizon 2019.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Y a-t-il d'autres Conseillers qui souhaitent intervenir sur ce point ? Non, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Encore une fois, dans ce dossier, on parle d'acquisition de matériel et d'outillage donc là on va au-delà, effectivement je me souviens de votre interpellation du mois d'avril mais on l'a indiqué encore dernièrement au Collège, il y a une nouvelle législation en cours au

niveau herbicides et pesticides et donc, effectivement, on va de nouveau attirer l'attention des services de zones de proximité pour utiliser les produits le mieux possible. Maintenant, il est clair qu'au niveau du choix des services, ils sont plutôt partis sur des désherbeurs mécaniques mais effectivement, peut-être au niveau du coût, on reposera les questions et on pourra revenir vers vous.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Parfois, ça permet de faire des économies en faisant plusieurs commandes groupées, c'est ça aussi le sens de la remarque.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci. Comme l'a dit Mme l'Echevine, ici c'est un enjeu important en termes de cadre de vie, c'est un débat que nous avons eu à de multiples reprises avec les services qui en sont bien conscients. Il faut pouvoir allier la technique la plus efficace avec un entretien qui soit satisfaisant pour les riverains et pour la Ville, c'est donc un sujet difficile, il n'y a pas de technique parfaite et donc il faudra certainement conscientiser une partie de la population en conséquence de ces changements de législation. Il y a quelques bons exemples qui ont été pris dans certaines villes et que nous suivons attentivement et nos services se rendront sur place mais néanmoins, les transpositions de ces législations en droit wallon et les implications que cela a sur les communes auront des conséquences très claires sur la qualité de l'entretien. Je crois qu'il faut être conscient de cet aspect des choses sur lesquelles nous n'avons pas suffisamment communiqué parce que c'est vrai qu'à un moment donné, si on ne peut plus utiliser certains herbicides qui s'attaquent aux racines, la manière avec laquelle une fois traitées, ces herbes reviennent que ce soit dans les cimetières ou sur les abords des voies publiques, est d'une tout autre nature et plus fréquent par rapport à ces techniques anciennes avec les conséquences que l'on connaît sur le plan écologique, donc c'est un débat effectivement important qui se posera à un moment donné mais que nous avons parfaitement intégré en interne à la Ville et que le service des Plantations notamment a d'ores et déjà intégré pour l'avoir constaté moi-même en visitant les stocks et en voyant les stocks de produits en question diminuer à vue d'œil et non remplacés. Donc, il y a déjà une conscientisation tout à fait effective par rapport à votre remarque. Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose. Non ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je ne suis pas contre la commande évidemment de ce qui a été prévu, ce que j'aurais voulu c'est une commande complémentaire. Mais donc nous n'allons pas voter contre le point évidemment.

ADOPTE à l'unanimité - 81^{ème} annexe

Sortie de M. DUBOIS = 40 présents

36° Objet : Rue Neuve à Mons, installation de bornes amovibles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP Mons2015/2013.423.024.00/GMS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vois M. HAMBYE et M. BEUGNIES.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui simplement, on se posait d'abord la première question si on a bien compris, c'est l'installation de bornes amovibles, donc, aux extrémités du BAM et sans doute dans une utilisation optimale donc des conditions d'accès d'entrée et d'accessibilité du public. La première question de l'utilisation puisque l'on a déjà des bornes rue de Nimy, est-ce qu'il en faut ? - j'imagine que c'est pour fermer la rue Neuve complètement ou en tout cas une partie de la rue Neuve – là, il faudrait peut-être nous préciser les choses et la deuxième question : 143.000 euros pour 4 bornes, il y en a peut-être plus ? Cela nous semble un peu étonnant mais bon, nous ne maîtrisons pas tous les dossiers techniques mais par borne, cela me semble beaucoup. Cela veut dire que quand on voit déjà les bornes existantes, cela fait un fameux sacré investissement et donc si cela fait 40.000 euros la borne, c'est beaucoup, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff. : Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, merci M. le Président, nous, nous voterons contre ce point car on estime qu'il n'est pas indispensable d'installer des bornes amovibles pour sécuriser le BAM. D'abord, parce que c'est – M. HAMBYE, l'a dit – une dépense vraiment conséquente, plus de 143.400 euros, c'est le prix d'une maison quand même, donc, cela n'est pas rien et ensuite, on estime qu'il suffirait d'installer simplement des barrières Nadar chaque fois que cela est nécessaire pour sécuriser le BAM ou encore on peut imaginer placer des panneaux C3 amovibles, donc des interdictions de circuler éventuellement sauf autorisation aux fournisseurs, donc amovibles comme cela se fait sur les autoroutes quand il y a du smog, donc, voilà, on pense que là ce sont des solutions qui sont nettement moins onéreuses en ces temps difficiles. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff. : Madame MARNEFFE vous souhaitez prendre la parole ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, finalement, d'après ce que j'ai compris en commission, il s'agit surtout de mettre des bornes parce qu'il y a des infractions parce que les gens montent la rue du Miroir en sens unique et descendent la rue Neuve à sens unique, donc, c'est un problème de police, ce n'est pas un problème de circulation.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff. : C'est un problème de comportement pour reprendre l'exemple que vous citez à l'instant et donc, c'est une évolution sociétale qui fait qu'aujourd'hui, quand on pose un panneau avec une interdiction de circulation en espérant que les citoyens respecteront cette interdiction dans leur ensemble, nous sommes dans l'illusion absolue puisque non seulement certains citoyens – je ne vais pas généraliser – enlève systématiquement ces panneaux mais encore en plus, quand il y a un agent de la force publique qu'il soit steward, gardien de la paix, un peu moins policier mais cela arrive néanmoins, à côté de ce panneau, il se fait copieusement enguirlander et donc, voilà, cela c'est la réalité de la société telle que l'on a connaît aujourd'hui. Notre volonté, c'est en tout cas, de faire respecter certaines zones piétonnes, je pense que c'est une volonté partagée, on a fait des constats notamment au niveau du Marché aux Herbes, de la rue des Fripiers et de la rue de la Coupe ces derniers jours entre la finalisation des travaux et l'installation et d'une signalisation et de bornes qui permettront de réguler la circulation, c'est un réel problème. Alors, effectivement, les coûts sont

des coûts extrêmement élevés. Nous avons revérifier à deux fois que l'on ne payait pas ces bornes plus chères à Mons qu'ailleurs et je peux vous confirmer que l'on ne paie pas ces bornes plus chères qu'ailleurs, c'est le prix du marché, nous le déplorons nous-mêmes et c'est la raison pour laquelle à chaque fois qu'on le peut, on réutilise des bornes existantes et donc, il y a comme cela à Mons et je prends notamment l'exemple de la Place Léopold, des bornes qui seront recyclées dans un but d'économie pour éviter de devoir acquérir des bornes complémentaires mais ici, il y a une volonté de pouvoir sécuriser le cheminement piéton dans l'hyper centre, je pense que c'est une dimension importante que de pouvoir faire en sorte que les citoyens qui souhaitent promener de manière pédestre ou en mode doux puissent être protégés à l'encontre de certains comportements d'automobilistes. La police est certes présente mais ne peut être présente à tout moment et partout dans les zones concernées et donc, il y a un moment où il faut passer à l'installation de dispositifs physiques qui empêchent la circulation de véhicules. Voilà, c'est le choix qui a été fait par le Collège, c'est un investissement « one shot » qui est appelé à durer et qui devrait permettre d'identifier un périmètre dans l'hyper centre de Mons qui permettra une circulation pédestre la plus sécurisée possible au profit du plus grand nombre, c'est la raison pour laquelle nous vous faisons cette proposition. Voilà, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mme l'Echevine vous souhaitiez rajouter un mot peut-être ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui merci. En fait le nombre de bornes, c'est 6 bornes, donc, c'est trois en haut de la rue Neuve et trois en bas de la rue Neuve, M. HAMBYE, et pas quatre bornes dans un premier temps et effectivement, dans le coût, il y a aussi le revêtement en pavés, les raccordements à ORES et Belgacom, donc, ce n'est pas que les bornes, c'est tout le travail qui a autour et effectivement comme l'indiquait le Bourgmestre, on se rend bien compte qu'à un moment donné, une barrière Nadar ne peut pas suffire pour bloquer notamment l'accès au BAM à partir du moment où il y aura, dans le cadre de Mons 2015, des dépôts d'œuvres notamment VAN GOGH et autres et on se voit mal à un moment donné avoir des soucis avec certaines œuvres parce que nous n'avons pas pris assez de sécurité.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : et bien oui, j'ai écouté attentivement le débat et donc, en fait à la conclusion, je trouve l'argument tangible mais qu'on arrive à prendre une position en réaction à un comportement qui n'est pas adapté, je trouve que ce n'est pas la bonne position à prendre et donc, j'entends votre position, je comprends votre volonté de sécuriser l'endroit mais je pense que ce n'est pas la bonne solution, donc, pour moi, je ne voterais pas le point suite aux débats que je viens d'entendre.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Avant de passer la parole à Mme DE JAER, je voudrais vous dire que je suis tout ouïe quant à vos propositions alternatives parce que le Collège s'est penché sur la question à plusieurs reprises et n'a pas encore trouvé la solution miracle. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je trouve aussi que 143.000 dans une époque où on nous dit qu'il faut réduire tous les budgets pour des comportements qui ne respectent pas la loi en fait, cela

nous paraît quand même énorme. L'idée de sécuriser le BAM le jour où il y aura une exposition VAN GOGH, enfin, je veux dire bornes ou pas bornes, s'il y a vraiment un voleur qui veut aller se garer devant le BAM pour voler des œuvres, il pourra, enfin, je veux dire soyons honnêtes quoi et donc, on va en tout cas voter contre ce point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous aurez remarqué que nous n'avons pas réduit le débat à la problématique du BAM mais c'est une question d'ordre général quant à l'accessibilité du Centre Ville aux piétons, aux cyclistes. Vous aurez remarqué quand la Ville est agrémentée d'un beau soleil, qu'elle est largement fréquentée. Vous nous encouragez vous-même à juste titre d'ailleurs à faire en sorte de stimuler le passage de la circulation pédestre et en mode doux dans le Centre Ville et ils nous semblent nécessaires de pouvoir sécuriser cet hypercentre, je vous assure que pour l'avoir vu moi-même notamment le vendredi soir où le samedi soir, il y a des comportements irrationnels de la part de certains automobilistes qui remontent les rues en marche arrière, qui roulent à toute vitesse et qui mettent en danger certains piétons et on ne va pas mobiliser, parce que l'on parle de rendement et d'approches financières, on ne mobilisera pas deux policiers et un combi sur chaque entrée concernée parce que cela coûterait in fine beaucoup plus chers en charge salariale et cela nous éviterait d'avoir les policiers là où ils sont vraiment indispensables dans d'autres endroits du Grand Mons qui mérite d'être sécurisé notamment le vendredi et la samedi soir, donc, voilà, c'est la solution à laquelle nous sommes rangés, à laquelle toutes les villes se rangent aujourd'hui, ce n'est pas une spécificité montoise, quelque soit les couleurs politiques à la tête des majorités, toutes les villes utilisent ce type de bornes, je pense que Mons n'en n'abuse certainement pas par rapport à d'autres communes de Wallonie ou de Belgique. Voilà mais vous souhaitez, je vois avec impatience reprendre la parole, donc Mme MOUCHERON et puis nous suivrons avec vos Collègues.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : C'est un débat passionnant M. le Bourgmestre, effectivement, l'accessibilité du Centre Ville à des piétons ou pas à des piétons, forcément cela éveille beaucoup de passions et donc vous nous proposiez de réfléchir à plusieurs solutions, j'en ai deux ici, pourquoi pas imaginer le Centre Ville piéton ? je suppose que vous y avez réfléchi à un moment donné et donc, peut-être accessibilité ou en tout cas la Grand Place. Si vous parlez aussi de sécurité pas seulement pour le BAM mais pour les enfants avec vos bornes, les cyclistes ou les motocyclistes peuvent passer, j'ai des enfants en bas âge qui se baladent sur la Grand Place, que ce soit une moto ou une voiture, je ne suis pas plus rassurée qu'ils puissent circuler facilement sur la Grand Place ou alors pourquoi mettre des bornes en bas et en haut, est-ce qu'il ne suffirait pas d'en mettre en bas ?, cela fait déjà réduire le coût de moitié, enfin, voilà, vous me proposez de réfléchir, fallait pas tenter le diable.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà une réflexion intéressante. Mme DE JAER, vous avez souhaité reprendre la parole, je pense, non. M. DUBOIS.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je ne rentrerais pas dans la réflexion éthique qui était lancée par Mme MOUCHERON mais par rapport à l'utilisation des bornes, est-ce que finalement, on est toujours

obligé d'avoir ces bornes « hautes technologies ». Je suis toujours friand de haute technologie mais finalement est-ce que les barrières que l'on peut redresser comme on utilise pour empêcher les parkings ne serait pas suffisante pour empêcher la circulation. Est-ce qu'une borne doit forcément être électronique ou simplement une barrière que l'on relève de manière mécanique, manuelle, ne serait pas suffisante ? Voilà, juste une idée qui me traverse maintenant.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà pour clôturer ce débat qui prend de l'ampleur, je voudrais dire à Mme MOUCHERON que toutes ces réflexions ont déjà été formulées à l'intérieur du Collège puisque comme je le disais tout à l'heure, nous essayons de gérer la Ville en bon père de famille et de trouver systématiquement des alternatives lorsqu'il s'agit de dépenser des deniers publics mais ici, en l'occurrence, le problème auquel on est confronté, c'est que si on met des bornes que d'un côté de la rue, les gens rentrent par l'autre côté en marche arrière, c'est ce que l'on voit notamment à la rue du Miroir ou théoriquement, on est censé circuler ne venant, enfin, quand on le pouvait, en venant de la Grand Place et maintenant, on voit les gens rentrer en marche arrière par le bâtiment de l'ancienne RTT et donc, c'est la difficulté à laquelle on est confronté et donc, encore une fois, quand on voit ce type de comportement accidentogène par rapport à la circulation des piétons, notre priorité, c'est la sécurité, c'est un investissement « One Shot » qui est amorti sur plusieurs années, qui se fait conformément aux règles en vigueur et à ce qui se fait dans toutes les autres villes à un coût qui est le moins élevé possible selon l'application de nos marchés publics, c'est un investissement que l'on fait une fois pour toute, quant à un Centre Ville uniquement « piéton », c'est une option à laquelle nous ne souscrivons pas pour la bonne et simple raison qu'il nous faut aussi soutenir l'activité commerciale et qu'à partir du moment où on ferme l'accès au Centre Ville aux véhicules, cela a des retombées tout à fait négatives pour un commerce que nous voulons toutes et tous, ici, soutenir, je pense, en Centre Ville et donc, voilà, c'est une faculté qui nous sera laissée en tout cas d'activer ces bornes quand nous le souhaiterons et notamment certaines journées : journée sans voiture, dans le cadre de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou à certains moments de la semaine comme nous le faisons pour la Grand Place, c'est la même approche pour la Place Léopold où là à l'inverse les bus ne permettent pas le passage des véhicules en journée et donc nécessitent l'utilisation de ces bornes à l'inverse le soir ou les jours fériés, ils permettront par leur cadence moins importante, le passage des véhicules, donc, il n'y a pas d'autres alternatives que le système des bornes gérées directement depuis la police. Voilà, c'est donc la proposition qui est celle du Collège. Une dernière intervention de M. ANDRE et puis s'il vous le voulez bien, nous passerons au vote.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Une petite réflexion, je comprends le souci de sécurité mais alors pourquoi n'en mettons pas trois en haut de la rue Neuve et trois en bas de la rue du Miroir puisque de toute façon ces bornes ne seront activées qu'à partir du moment où les bornes du haut de la rue de Nimy sont fermées si j'ai bien compris puisque les personnes remontent sur la Grand Place en passant par la rue du Miroir, c'est qu'elles ne savent pas y accéder par la rue de Nimy, donc si on mettait trois bornes en bas de la rue du Miroir plus trois bornes en haut de la rue Neuve, on sécuriserait et on

arriverait au même résultat en donnant une zone beaucoup plus large à ce moment-là et en évitant que des personnes ne remontent quand même la rue du Miroir en marche arrière et se trouvent coincés en haut par rapport aux bornes qui se trouvent là un peu partout.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : L'intention du Collège, c'est de pouvoir à un moment donné actionner la fermeture quand cela est nécessaire à la rue Neuve en l'occurrence pour des raisons qui ont été évoquées tout à l'heure sans fermer nécessairement l'accès à la Grand Place pour les raisons d'accès aux commerces que j'évoquais tout à l'heure et donc, quand vous entendez les commerçants, ils vous demandent de limiter strictement la fermeture de la Grand Place parce qu'à chaque fois que l'on ferme, l'accès à la Grand Place et bien pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées, qui souhaitent se rendre soit au Théâtre, soit dans un restaurant, soit dans une brasserie, c'est une difficulté, c'est un obstacle qui fait que socialement, ils ne peuvent plus se déplacer dans le cœur de ville et commercialement, cela a des répercussions non négligeables sur les chiffres d'affaires qui sont déjà fort entamés par la crise actuellement et donc, voilà, le souhait qui est le nôtre, c'est d'avoir une flexibilité et de pouvoir faire en sorte de rencontrer plusieurs objectifs à la fois en utilisant la flexibilité qui est offerte par le système de bornes, donc, voilà, c'est le choix que nous faisons, comme toutes les villes, encore une fois l'ont fait avant nous, comme on l'a déjà fait d'ailleurs à Mons par le passé et que nous vous suggérons de confirmer cette fois encore faute d'alternative crédible malheureusement et moins coûteuse compte tenu des éléments que nous venons d'évoquer. Est-ce que vous souhaitez un vote ? M. BEUGNIES, vous êtes « contre » les bornes.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : CONTRE. On est POUR que la Grand place soit piétonne mais c'est déjà le cas. Enfin, je veux dire qu'elle est déjà piétonne le soir, alors, on ne vote pas sur l'idée, on vote sur les moyens mis à disposition pour que des personnes qui ne respectent pas la loi puissent ne pas la respecter.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On ne va pas relancer le débat. Donc, c'est NON

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAEPUT, MM. KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

7 NON : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 82^{ème} annexe

37^e Objet : Extension du cimetière de Saint-Denis. Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2010.878.240.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 83^{ème} annexe

38° Objet : Acquisition d'aspirateurs électriques pour déchets urbains. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.875.102.00/CD

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Une petite question parallèlement à l'acquisition des aspirateurs électriques. En terme de prévention du dépôt des déchets, donc, il y a quelques endroits où il y a des sacs notamment pour pouvoir récupérer les déjections canines. Ils ne sont pas très nombreux en Ville et je me suis laissé dire qu'ils étaient souvent non approvisionnés en fait. Est-ce que l'on ne devrait pas envisager l'installation de manière plus large de ce genre de distributeurs de sacs ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien merci. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, donc, M. le Conseiller, effectivement, là aussi on a des soucis de comportement parce que les distributeurs sont régulièrement approvisionnés mais bien souvent, on utilise les sacs à d'autres fins que celles destinées et donc, c'est bien cela le souci. Les services sont très attentifs à renouveler le stock régulièrement. Il est clair, aussi, que l'on avait demandé, en début de mandature, avec le Bourgmestre, pour que l'on puisse regarder pour étendre un peu ces canisettes et donc, on peut de nouveau regarder avec les services et donc, là, c'est vraiment un autre dossier mais on peut leur poser des questions évidemment, il n'y a pas de soucis.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Cela fait partie des engagements que nous avons pris dans le cadre du Plan Centre Ville avec notamment la multiplication des cendriers aux abords des établissements HORECA. Pas de difficulté sur le pont, j'imagine.

ADOPTE à l'unanimité - 84^{ème} annexe

39° Objet : Renouvellement du Parc Informatique – Acquisition d'un système de pare-feu (sécurité générale). Approbation de l'investissement et du recours à l'ASBL GIAL. MP E/2013.104.010.03/JP

ADOPTE à l'unanimité - 85^{ème} annexe

40° Objet : Hall Omnisports de Flénu – Remplacement du groupe pulsion. Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2012.764.137.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 86^{ème} annexe

41° Objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire – Assistant à maîtrise d'ouvrage – Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2011.762.169.00/RM

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On fait voter quand même pas mal d'avenants lors de ce Conseil communal, ici, on a un avenant de 100.000 euros sur une somme de 232.000 euros ce qui correspond à 43%. Cet avenant est lié juste à la prolongation de l'étude. Cette somme nous paraît complètement démesurée par rapport à la raison de cet avenant. On est assez sceptique par rapport à cela. Quelle est la raison invoquée par le bureau d'études pour une telle somme ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Effectivement, cela, c'était un dossier qui était déjà passé à un Conseil précédent, donc, on était, effectivement, pas satisfait des offres que nous avons reçues. Le Bourgmestre l'a évoqué tout à l'heure suite aux nouvelles offres, on va pouvoir engendrer une économie, effectivement, une économie plus importante que le coût actuel, le délai est prolongé jusqu'en août 2013. On a effectivement eu besoin de ce temps-là pour pouvoir recevoir de nouvelles offres. Malheureusement, nous sommes tributaires dans ce cadre de gros dossiers, d'arriver, effectivement, devant vous, avec par mal d'avenants. C'est aussi des questions que nous nous sommes posés en Collège mais nous avons du avancer avec ce type de dossier.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre. Il faut ce projet d'une manière globale, donc, c'est un projet qui représente un investissement extrêmement conséquent. Notre souhait était de pouvoir diminuer l'enveloppe et donc, à un moment donné, il est clair que nous avons resollicité les auteurs de projet pour retravailler le cahier des charge et faire en sorte qu'en fine, l'enveloppe globale soit moins importante à charge de la Ville. Et donc, il est clair que si in fine, la facture finale pour la Ville est nettement inférieure puisqu'encore une fois, on a économisé 1,5 million d'euros, ce qui n'est quand même pas banal, je n'ai pas beaucoup d'exemple en tête, ici ou dans d'autres villes. On a pu retrouver 1,5 million d'euros sur un projet porté par un pouvoir public à la fois par un travail de réécriture du cahier de charges avec l'auteur de projet et à la fois par le refus de la mise en œuvre d'une procédure telle qu'envisagée initialement et le recours à la procédure négociée in fine, c'est clair que pour économiser 1,5 million d'euros, on a dû solliciter le travail notamment de l'auteur de projet, ce qui génère quelques coûts complémentaires mais au final et je pense que c'est une facture globale, c'est pas je pense, c'est la facture globale que j'évoque, elle permet une économie d'1,5 million donc, parfois, il faut pouvoir dépenser un tout petit peu pour récupérer beaucoup, donc, cela, c'est un peu la logique que nous avons voulu suivre ici, c'est clair que dans toute la mesure du possible, à chaque fois qu'on le peut, on limite les coûts dans la philosophie que j'ai évoqué tout à l'heure mais encore une fois, regardons le dossier d'une manière globale, c'est un projet qui a été – je trouve - bien repris en main, qui a fait l'objet de négociations très serrées, très difficiles à la fois avec l'architecte, à la fois avec les services techniques et aussi in fine avec les entreprises qui avaient remis une offre et qui permet à la ville d'économiser un montant significatif sur le plan financier, donc, je pense que c'est surtout cela qu'il faut retenir. Est-ce que vous avez une difficulté sur le point ? Non, ça va. Alors le point est approuvé.

ADOPTÉ à l'unanimité - 87^{ème} annexe

42° Objet : Service des Sports – Acquisition de containers-vestiaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.764.186.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 88^{ème} annexe

43° Objet : Caserne Frans Cabuy située à Ghlin – Aménagement d'un parking pour le personnel. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.137.036.01/MF

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, comme ma Collègue l'a évoqué lors du budget, c'est un parking qui va revenir à plus de 500.000 euros pour 278 places – je ne sais pas le nombre exact – mais un nombre élevé de places de stationnement pour 300 membres du personnel qui pourraient venir s'y garer. On se dit qu'il y aurait eu moyen d'avoir une enveloppe budgétaire inférieure avec moins de places de stationnement en faisant un plan de mobilité d'entreprise qui permettrait tout simplement déjà en plus atteindre certains des objectifs du projet POLLEC en réduisant les émissions de Co² liées aux déplacements des personnes et en plus de réduire la facture de ce genre de parking.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Donc, effectivement, comme on l'a indiqué en commission, cela va représenter 278 places mais là où vos chiffres ne sont pas bons, c'est qu'au final, le personnel ouvrier sur place, représenter plus de 600 personnes donc, si c'était 300 dans un premier temps parce que les vagues de déménagement vont se faire en plusieurs fois, ici, on avance dans le dossier pour qu'effectivement, on puisse avoir un parking suffisant à terme. Il est clair que le but du jeu, ce n'est pas que chaque ouvrier vienne avec sa voiture mais, à un moment donné, on a tablé sur environ 278 places justement en travaillant aussi sur des limitations. Il s'agit donc de 278 places pour que les gens soient bien garés. Cela permet aussi d'éviter que le personnel ouvrier aille dans le site avec son véhicule personnel et limiter les possibilités que l'on puisse croiser un véhicule ville avec un véhicule personnel, ce qui évitera les accidents et tout quiproquo à un moment donné sur le site et donc, effectivement, cela représente un coût, cela a été négocié aussi au niveau des instances syndicales, je pense qu'à un moment donné, notre personnel ouvrier est aussi en droit d'avoir des possibilités de parking aisées. Vous connaissez le problème d'éloignement de la caserne en terme de mobilité, nous sommes bien conscients, nous sommes déjà d'ailleurs intervenus auprès des TEC pour revoir complètement le plan de mobilité et avoir un bus qui arrive jusque là, donc, je pense, qu'au niveau du Collège, on a fait des efforts pour le plan de mobilité, pour arriver à la caserne en tout cas en 2014. Les choses doivent se faire et le parking représente un coût mais on a choisi des matériaux et des possibilités qui ont déjà réduit l'enveloppe mais effectivement, nous-mêmes au niveau du Collège, on

a demandé de revoir l'enveloppe à la baisse, on a demandé des efforts mais on en arrive quand même là aujourd'hui.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre, donc, par rapport aux questions de mobilité, donc, on est ici devant une concentration de personnel dont les tâches sont de nature très variée et les lieux sur lesquels ils vont se rendre pour travailler couvrent l'ensemble du Grand Mons et donc, avoir une politique de mobilité intégrée pour ce type de personnel est extrêmement compliquée indépendamment des questions liées au transport en commun que Mme l'Échevine vient d'évoquer et donc, à un moment donné, effectivement, on est là dans un lieu excentré par rapport au centre ville et par rapport à ce qui est habituellement facilement accessible par le transport en commun ou les modes doux et donc, il faut pouvoir prévoir d'accueillir notre personnel dans des conditions qui soient décentes, c'est une exigence syndicale, c'est une exigence que l'on comprend naturellement tout comme il y avait une exigence par rapport aux installations sanitaires qui nous semblait être un préalable effectivement indispensable, je ne vous cache qu'au niveau du Collège, on a eu des réflexions pour limiter strictement le coût lié à l'aménagement de ce parking puisqu'ici, comme ailleurs, à chaque fois que l'on évoque une dépense de nature publique en terme d'investissement, on a tendance à lever les bras au ciel parce qu'on voit toujours des montants extrêmement importants qui nous paraissent excessifs mais encore une fois, quand on prend en compte les contraintes liées aux marchés publics, aux délais de paiement, et à tout ce qui incombe au travail avec une autorité publique, que ce soit à Mons, ou partout ailleurs, on est dans des prix qui sont pratiqués, qui ne sont pas ceux liés à un particulier ou à une entreprise et donc, ici, c'est une estimation, donc, on n'est pas non plus dans une réalisation finie avec un chiffre qui est bouclé mais il faut pouvoir à un moment donné, activer le processus de déménagement si on veut pouvoir vendre les bâtiments comme cette préoccupation a été évoquée par l'une d'entre vous tout à l'heure et faire en sorte que les recettes financières rentrent dans les caisses de la ville et que l'on respecte notre Plan de gestion et pour pouvoir faire en sorte de vendre ces bâtiments, il faut qu'ils soient quittés par les services qui les occupent et pour que les services les quittent, il faut des conditions minimales décentes, il faut des sanitaires, et il faut au moins un peu de stationnement sans quoi on s'expose à des difficultés majeures en terme de sécurité puisque ce n'est pas le long de la route de Wallonie qui est déjà extrêmement accidentogène qu'on va inviter notre personnel à aller se garer. Nécessité fait loi, à un moment donné, il faut que l'on puisse activer ce processus pour générer là encore une fois des rentrées financières pour la ville, même du personnel communal a droit aussi à un moment donné à des conditions minimales de décence dans son travail, dans l'exercice de ses fonctions et dans l'accueil qui lui est fait au niveau mobilité, je pense que l'on ne peut pas avoir d'un côté les avantages financiers liés à la décentralisation par rapport au Centre Ville avec une infrastructure qui coûte moins cher que le mètre carré en Centre Ville et d'un autre côté, ne pas pouvoir prévoir un minimum d'aménagement, c'est la réflexion qui est celle du Collège en tout cas. Voilà. Est-ce que vous avez d'autres remarques ? Mme MARNEFFE ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : a priori si c'est 278 places pour 600 personnes, cela nous paraît tout à fait raisonnable. On sera par ailleurs attentif à d'éventuels projets supplémentaires quand effectivement, il y aura plus de personnel que les 300 actuellement prévus. Je tiens, cependant, quand même à souligner qu'effectivement, si il y a un droit du travailleur d'avoir accès à son lieu de travail, je crois que fournir un plan de mobilité d'entreprise, c'est aussi lui donner le droit à un autre type de mobilité, à ne pas être obligé d'avoir un véhicule personnel, et cela permet aussi des économies pour le travailleur et en plus cela permet d'atteindre d'autres objectifs que ce même Conseil communal s'était également fixé par le projet POLLEC.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien. C'est la raison pour laquelle, nous avons pris contact avec les TEC. Nous encourageons le recours au vélo suite à une négociation syndicale d'ailleurs. Est-ce qu'il y a des difficultés sur le point de la part d'un groupe politique ? Non, c'est l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité - 89^{ème} annexe

44^e Objet : Acquisition de bancs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.766.177.00/IH

ADOPTE à l'unanimité - 90^{ème} annexe

45^e Objet : Ecole des Arquebusiers – Aménagement toitures du bâtiment principal. Modification subsides. MP E/2012.SUB.722.251.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 91^{ème} annexe

46^e Objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire – Approbation du devis ORES pour l'aménagement de la cabine provisoire haute tension de la Machine à Eau. MP Mons2015/2013/762.061.02/VT

ADOPTE à l'unanimité - 92^{ème} annexe

47^e Objet : Caserne de Ghlin – Aménagement d'un atelier de petite mécanique – Lot 1 : gros-œuvre – Lot 2 : chauffage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.137.036.02.01/BD

ADOPTE à l'unanimité - 93^{ème} annexe

48^e Objet : Cimetière de Jemappes – Travaux de sécurisation du fond de propriété. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.261.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 94^{ème} annexe

49° Objet : CIHM – Raccordement gaz. Approbation du devis et du mode de passation.
Mons2015/13/762.061.00/VT

MP

ADOPTE à l'unanimité - 95^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous passons aux points de Mme l'Echevine
KAMPOMPOLE.

50° Objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire –
Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur. Gestion Territ. et Économique CCATM2013

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, quand je suis allé au Salon des Portraits mercredi, les dossiers
50 et 51 n'y étaient pas. Malheureusement, je n'ai pas pu y retourner avant la séance mais c'était
mercredi, ils étaient censés y être, donc, on va s'abstenir pour les points 50 et 51. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Non. Un petit
élément pour nous excuser mais c'est vrai que le Collège a approuvé le point très tardivement et pour
des raisons de délais nous souhaitions et sachant que c'était un point récurrent de législature en
législature pouvoir présenter le point au Conseil d'aujourd'hui. Voilà, c'est une difficulté très
ponctuelle, nous avons vraiment veillé cette fois à vérifier la présence de tous les dossiers et je pense
que cela a été nettement mieux que les fois précédentes. D'autres remarques ? Mme MARNEFFE,
vous souhaitiez prendre la parole ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Au sujet du 51.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, le 50 est approuvé moyennant l'abstention de
M. BEUGNIES.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mmes OUALI,
KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO,
LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX,
JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM.
JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE,
BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER,
MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 96^{ème} annexe

51° Objet : Site à réaménager – Demande de reconnaissance du périmètre du site de l'ancien bâtiment
« SERTRA – GULF » Gestion Territ et Économique SETRA-GULF

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres interventions à part Mme MARNEFFE ? Non. Vous
pouvez y aller.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous sommes tout à fait d'accord avec une reconnaissance d'un permis de SAR autour de ce bâtiment dans le quartier de la gare. Nous nous interrogeons malgré tout sur la demande d'exemption au rapport d'incidences environnementales, nous avons en effet eu écho que le site nécessitait un désamiantage.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : A vrai dire, il s'agit évidemment de pouvoir accélérer le dossier de classement en site à réaménager mais dans le cadre d'un projet sur ce site. Evidemment, il y aura les différentes études d'incidences environnementales à réaliser mais ce sera dans le cadre ultérieur d'une demande de permis d'urbanisme. Nous n'oublions pas qu'il y avait tout de même une pompe à essence à cet endroit-là et donc il y a en effet un aspect lié à l'assainissement. Mais pour pouvoir obtenir les subsides le plus rapidement possible, l'idée était d'avoir cette procédure pour obtenir les sites à réaménager.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Y a-t-il une difficulté sur le point ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous étions quand même étonnés de ne pas avoir mention de cet élément-là dans le dossier et pour nous ce n'était pas très très clair et donc nous préférons nous abstenir par rapport à l'exemption au rapport d'incidences environnementales.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je me permets juste d'indiquer un élément. La Ville propose un périmètre, ce n'est pas la Ville qui est propriétaire et gestionnaire du bâtiment. Il y a une nuance là par rapport à cet aspect des choses, notre objectif à nous c'est de créer un cadre qui favorise la réhabilitation de ce bâtiment et d'aider à la réhabilitation globale du quartier. Je pense que nous sommes tous d'accord pour estimer que ce bâtiment est un coup de poing dans le visage et en tous cas dans le quartier de la gare et donc ici, c'est une mesure qui doit être de nature à favoriser le retour d'un investissement privé. Je pense que, sincèrement, sans vouloir imposer leur ligne aux autres groupes politiques, c'est quand même un geste positif qui est posé par le Conseil communal et donc, il me semble important que nous puissions tous l'appuyer, sachant, encore une fois, comme l'a dit l'Echevine, toutes les mesures nécessaires et étude préalables seront menées pour faire en sorte que ça se passe correctement mais j'ai un peu de mal à saisir un vote défavorable.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mon vote n'est pas défavorable, ce sera une abstention parce que on veut une exemption du rapport d'incidences environnementales, j'estime qu'à partir du moment où il y a de l'amiante, il y a des risques liés quand même à cette amiante et que ça mériterait une étude d'incidences.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Ces risques seront de toute façon analysés dans le cadre des projets qui devront être réalisés ultérieurement donc il n'y aura évidemment pas de légèreté dans le suivi de ce dossier que du contraire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ce sont des étapes administratives de nature différente. C'est là-dessus que je ne vous rejoins pas tout à fait, si je puis me permettre. Mais bon, chacun est libre de son vote, en tous cas le Collège se réjouit de pouvoir contribuer à faire avancer ce projet, ce dossier

qui encore une fois, sera certainement extrêmement positif une fois abouti pour le quartier et pour la Ville.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 97^{ème} annexe

Sortie de M. DI RUPO = 39 présents

52^e Objet : Ancrage communal du logement 2012-2013, rue du Temple à Ghlin (1^{ère} PHASE).
Modification de programme. Cellule Logement RF/CL/FP/AA/MB/07/13

M. John BEUGNIES, Conseiller : Il s'agit donc de délocaliser le projet de construction de 12 logements publics de Ghlin vers le Domaine d'Épinlieu. Pensez-vous vraiment que les ghlinois n'ont pas besoin de logements publics ? On ne doit pas oublier que Ghlin tout comme Jemappes ou Cuesmes par exemple, sont d'anciennes communes dites populaires au niveau de vie des habitants qui est en moyenne relativement bas et donc le besoin en logements publics est important et la liste d'attente est très longue. Dès lors, pourquoi délocaliser le projet au lieu de multiplier les projets de constructions de logements publics ? Quand on constate la masse d'argent consacrée à Mons 2015, on a parlé des bornes tout à l'heure, et le peu de considération pour les gens qui sont dans le besoin de logements publics, on se demande quelles sont les priorités de la Ville de Mons. Rendre attirant le Centre historique de la Ville ou se soucier du bien-être de ses habitants les plus fragiles ? Poser la question c'est y répondre en quelque sorte. Nous profitons aussi de l'occasion pour rappeler que le PTB propose la création d'une société publique de construction et de rénovation de logements. Si la Ville de Mons parvenait à dépasser le cap des 30% de logements publics sur son territoire comme c'est le cas dans certaines grandes villes allemandes et aux Pays-Bas, cela aurait un double effet bénéfique. Premièrement, cela serait rentable puisqu'il n'y aurait pas que des locataires avec des difficultés financières mais également, grâce au caractère populaire de ces logements, des travailleurs actifs et des indépendants, qui permettraient donc à la société publique de logements d'obtenir des revenus locatifs plus intéressants. Et deuxièmement, cela ferait pression sur le marché locatif privé puisque malheureusement à ce jour, il n'est toujours pas régulé et que certains habitants consacrent jusqu'à 40% de leurs revenus pour pouvoir se loger, ce qui est inacceptable. Merci.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour une fois, je vais prendre la parole pour justement exprimer notre satisfaction. Plutôt que d'aller dans une démarche d'étalement urbain et de mise en

œuvre de ZACC, ici on va, au contraire, investir dans un domaine d'Épinlieu, en mutualisant des efforts, en gardant une ZACC intacte et en densifiant dans une zone qui est déjà urbanisée, donc c'est exactement le type de démarche que nous soutenions quand on parlait déjà de dossiers de ZACC, voilà, nous voulions montrer notre satisfaction par rapport à ce type de politique.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Oui, M. le Président. Deux mots juste pour rebondir sur ce qu'a dit M. BEUGNIES. En fait, en ma qualité de vice-président de la société Toit et Moi, je voulais simplement souligner qu'à Mons, il y a tout de même 3.600 logements sociaux et donc pour une Ville de 94.000 habitants, cela me semble un intérêt vraiment particulier de la part de l'ensemble des politiques montois par rapport aux logements sociaux, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je propose à Mme l'Echevine de vous répondre.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, M. le Bourgmestre. Dire qu'il s'agit véritablement de réorienter le projet pour des questions de pertinence stratégique, c'est clair que nous avons pu introduire un dossier dans le cadre de l'appel à projets « quartiers en transition » pour le Domaine d'Épinlieu et qu'il était tout à fait pertinent de pouvoir concentrer les efforts évidemment dans ce quartier-là, dans le cadre d'un projet englobant et structurant sur lequel nous avons travaillé avec nos facultés, à la fois la Faculté d'Architecture, à la fois la Faculté de Sciences Economiques de l'UMons et également les différents services de la Ville et du CPAS concernés. Je pense par exemple à tout le travail réalisé avec le plan de cohésion sociale. Ce dossier et ce projet a eu l'air de plaire au jury que nous avons pu rencontrer au Cabinet du Ministre Nollet, sachant que nous avons pu passer la première phase et obtenir en tout cas l'étude et poursuivre et montrer que l'optique du Collège et j'espère du Conseil communal était de concentrer les efforts par rapport à ce quartier. Mais, rassurez-vous, M. BEUGNIES, Ghlin n'est pas oublié, n'oublions pas que nous travaillons d'ores et déjà sur le prochain ancrage communal, il y a évidemment des logements à réaliser sur l'ensemble du Grand Mons et nous serons prêts à venir présenter face à vous toute une série de projets. L'idée c'était vraiment d'avoir une réorientation stratégique en bonne intelligence avec notre société de logements de service public Toit et Moi.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre, je voudrais rappeler que la gestion d'une ville c'est un ensemble d'équilibres entre toute une série de domaines et donc le logement est une priorité pour le Collège mais il n'empêche qu'il faut continuer à aménager des routes, à avoir des écoles, à avoir une politique sociale et donc je pourrais multiplier les exemples, opposer certains domaines de l'action communale à d'autres ne me paraît pas souhaitable. Le logement est une priorité, nous avons, bien que ce ne soit pas une compétence strictement communale mais régionale, multiplié les initiatives en la matière depuis quelques années, il y a un observatoire du logement unique en Wallonie qui est en cours de réalisation ici à Mons et qui nous permettra de mieux mettre en adéquation l'offre et la demande, il y a une agence immobilière sociale qui est l'une des plus

développées de Wallonie qui est ici avec plus de 250 logements, il y a de nombreuses initiatives notamment dans le cadre des programmes de rénovation urbaine avec la Régie Foncière, avec l'Urbanisme qui ont été prises pour renforcer le logement public dans l'ensemble du Grand Mons et Mons contribue très nettement à faire en sorte que le logement public ait sa place sur notre territoire puisque nous sommes une des rares villes et en tout cas une grande ville, considérée comme telle en Wallonie, à avoir près de 10% de son parc de logements, soit 4.500 logements comme logements publics. Alors, bien sûr on pourrait toujours espérer faire mieux et c'est notre souhait à toutes et tous ici mais 20% complémentaires de logements publics donc 30%, ça fait 10.000 logements, ça fait 2 milliards à 2 milliards et demi d'euros soit à peu près 15 ans de budgets communaux sans ne plus rien faire d'autre. C'est évidemment un objectif louable mais la réalité économique et financière étant ce qu'elle est, elle se rappelle à nous et il devient difficile de pouvoir atteindre même avec la meilleure volonté du monde, cet objectif très ambitieux. Néanmoins, notre intérêt et notre objectif c'est de faire en sorte qu'il y ait du logement public, qui ne déstructure pas le marché locatif privé et il faut souligner l'attractivité de la Ville auprès des investisseurs privés qui multiplient les projets de logements malheureusement trop souvent acquisitifs mais d'où l'intérêt de l'observatoire du logement pour pouvoir accompagner les investisseurs mais d'une manière générale, il faut souligner toutes les initiatives qui ont été prises je voudrais quand même le rappeler. Le dernier mot est toujours à l'opposition, donc M. BEUGNIES je vois que vous souhaitez prendre la parole.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, simplement pour vous dire qu'on va voter contre ce point mais c'est contre l'abandon du projet à Ghlin. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'accord.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mmes HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 NON : M. BEUGNIES

ADOPTE - 98^{ème} annexe

Sortie de M. HAMBYE = 38 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons aux interpellations en vous soulignant que M. le Conseiller Christophe DUBOIS nous a transmis un mot au Secrétaire communal et à moi-même pour nous indiquer qu'il retirait, au nom du groupe Ecolo, son interpellation relative aux moyens de paiement électroniques dans les parkings. Je vous propose donc d'enchaîner avec l'interpellation de

M. le Conseiller Yves ANDRE relative à l'accessibilité à Jemappes par les cyclistes au départ de Mons et plus particulièrement du Parc communal. M. ANDRE vous avez la parole.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues. La Ville de Mons fut pionnière dans l'installation de panneaux à sens unique limité pour les vélos au point de faire apparaître dans les années 90 ces panneaux routiers alors que la loi n'était pas encore votée.

Ce caractère précurseur a malheureusement disparu par la suite, de nombreuses embûches restent présentes à tout citoyen qui souhaite faire usage de son vélo pour se déplacer et accéder à l'intramuros. Je souhaiterais aborder la problématique de l'accès vers et au départ de l'ancienne commune de Jemappes. Une voie rêvée pour les cyclistes se situe le long de la Haine, le chemin de halage permet aux cyclistes de faire la liaison entre Mons et Jemappes passant entre autre à proximité du magnifique Parc de Jemappes. Là où la situation se corse c'est que ce chemin de halage se trouve localisé entre les voies de chemin de fer et l'autoroute. Je me suis laissé dire par les riverains que bon nombre de cyclistes traversent à leurs risques et périls les voies du chemin de fer à hauteur de la gare de Jemappes. Pourriez-vous nous dire ce que vous comptez mettre en place afin de résoudre cette problématique ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est M. l'Echevin SAKAS qui en l'absence de l'Echevin de la Mobilité vous répondra au nom du Collège.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. ANDRE, merci de votre interpellation. Je réponds en lieu et place de M. LAFOSSE. Nos services de police ont effectué un repérage sur place et ont refait le trajet que vous évoquez. Ils ont ainsi pu constater que le chemin de halage semble effectivement régulièrement emprunté. Pour les cyclistes et les piétons qui viennent du Parc de Jemappes, une passerelle leur permet de rejoindre la gare de Jemappes via la Place Jéricho. De là, on peut rejoindre le chemin de halage en empruntant un tunnel sous voie au départ de l'ancienne gare. Il en est de même pour les usagers qui du chemin de halage veulent rejoindre la gare de Jemappes. Il est vrai que ce tunnel n'est pas forcément aménagé pour les cyclistes, toutefois il est praticable. En termes d'amélioration à court terme, on pourrait éventuellement baliser l'itinéraire vers ce tunnel sous voie afin de le rendre plus visible et éviter ainsi que les usagers tentent de traverser les voies. Mon collègue Pascal LAFOSSE suggèrera qu'on mette ce point à l'ordre du jour de la prochaine Commission Vélos qui aura lieu le 2 octobre 2013.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. M. ANDRE, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui, donc en fait, je suis content que vous reconnaissiez que cette problématique existe et quand même majeure notamment quand on a un vélo avec une petite charrette derrière où il y a des enfants, là c'est impraticable, ce n'est pas possible. De plus, le couloir sous voies n'est pas très sécurisant, ça c'est une chose et parallèlement à ça, il y aurait peut-être une autre solution qui serait l'aménagement d'une voie cyclable par l'intermédiaire de la rue Nouvelle Chasse,

rue Mac Donald et du chemin des Grands Prés qui permettraient d'arriver à la zone des Bas Prés qui est en cours d'aménagement. A partir du moment où cette zone sera aménagée et notamment avec le pont qui va enjamber l'autoroute où on voit déjà les deux talus, on se retrouverait à ce moment-là sur le site des Grands Prés et on pourrait rejoindre à ce moment-là plus facilement la Ville de Mons. Pour faire ça, il y aurait deux petits aménagements à faire, donc le chemin des Grands Prés, à un moment donné s'arrête manifestement on n'a pas prévu de le relier à la zone des Bas Prés, on pourrait imaginer de faire un aménagement cyclable qui permettrait d'arriver vers la zone des Bas Prés et alors, la deuxième chose, ce serait de pouvoir y mettre une signalisation comme celle dont on peut bénéficier sur St-Symphorien pour rejoindre Hyon, puisqu'on a la voie toute tracée qui a été mise entre St-Symphorien et Hyon, donc ce serait peut-être bien d'envisager de pouvoir le faire également de ce côté-là et ce serait une solution qui ne devrait pas coûter excessivement cher, j'ai parcouru la route, il y a un petit tronçon qui serait à aménager simplement et uniquement en termes de cyclistes, pour éviter qu'il y ait une déviation à ce niveau-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller. Mme MARNEFFE, vous souhaitez ajouter un mot ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je trouve ça très intéressant que ce genre d'interpellation arrive mais ce que je trouve dommage c'est que finalement ce problème, au niveau de la gare de Jemappes, a déjà été signalé plusieurs fois au moyen de l'outil point noir qui a été présenté par le GRACQ dans la Commission Vélos et il semblerait qu'on ne prenne pas assez en considération tous les problèmes qui sont signalés, c'est un parmi tant d'autres. Alors, si on doit faire une interpellation pour chaque point noir pour qu'il soit vraiment pris en considération par le Collège, si vous voulez je peux le faire mais ce serait peut-être plus pertinent d'aller voir un petit peu dans l'outil mis en place par le GRACQ et de répondre de manière progressive en faisant peut-être un plan triennal de résolution des problèmes mis en évidence. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE, si nous devons lister tous les souhaits du Collège qui ne sont pas exaucés par la pratique, faute de moyens, de budget etc. nous devrions faire une longue liste, néanmoins, ça ne nous empêche pas d'avoir une réflexion comme vous le suggérez pluriannuelle qui nous permette d'avancer et d'ailleurs je constate que M. ANDRE y a fait allusion puisque des initiatives ont été prises en la matière notamment des initiatives prises par ma collègue Catherine HOUDART puisque - elle était impatiente que je puisse l'évoquer - et notamment toutes les initiatives prises avec les écoles qui ont permis à la signalisation de cheminement cycliste à travers le Grand Mons qui a déjà été largement réalisée dans le Grand Mons, il reste encore des pistes à identifier et d'ailleurs il y a peu de temps, les écoles de Jemappes se sont rendues dans le Centre-Ville selon un itinéraire qu'on ne connaît pas nécessairement bien ici autour de la table mais qui a été identifié de manière sécurisée mais qui peut permettre une alternative à un moment donné dans la circulation cycliste entre Jemappes et Mons. Néanmoins, nous avons donc pris bonne note des réflexions de M. ANDRE par rapport notamment au chemin qui mériterait une réflexion

complémentaire donc l'Echevine des Travaux ne manquera pas d'être attentive dans la mesure de ses possibilités et de ses moyens à ces différentes suggestions. Pas de difficultés ? Je vous propose d'en venir, en vous remerciant, à l'interpellation de Mme MARNEFFE qui est relative à l'aide apportée aux clubs sportifs.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, donc il y a plusieurs salles de sport qui sont effectivement en construction, en rénovation dans l'entité montoise mais les salles qui sont actuellement disponibles restent insuffisantes et parfois délabrées mais également louées à des prix excessifs et c'est le cas des salles de l'Athénée Jean d'Avesnes dont la location vient récemment d'augmenter alors que leur état est calamiteux, il y a des pannes de chauffage, un éclairage défectueux, des fuites d'eau. Si la politique tarifaire de l'Athénée n'est pas du ressort de la Ville, nous ne pouvons rester sans rien faire pour les clubs sportifs qui doivent être relogés ailleurs ou abandonner des activités. Ainsi, le club de Badminton arrêterait ses activités de « Mini-bad ». Le club de football en salle MFC Harmignies devrait faire ses entrainements à Cuesmes à 22h. Enfin, le club de karaté Shitokai a dû arrêter ses entrainements à l'Athénée et limiter ses entrainements à quelques heures par semaine à la salle de La Maison provinciale des Sports dans le Bois d'Havré. En prévision de la rentrée sportive de septembre, pouvez-vous nous préciser vos intentions pour venir en aide à ces clubs sportifs et mettre ainsi réellement en œuvre une politique de sport pour tous ? Je vous remercie,

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE, c'est M. SAKAS qui répond au nom du Collège.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Mme la Conseillère, comme vous l'avez dit, c'est vrai que Jean d'Avesnes, nous n'avons rien à voir. Quand j'étais Echevin des Sports, j'ai essayé de récupérer le hall, les salles, ça ne s'est pas arrangé. Pour vous rassurer, nous avons quand même le hall omnisports d'Havré qui va être entièrement refait ici pour le début de la rentrée. Nous avons le projet de la salle de Flénu, ce sera une salle omnisports sans ballon donc pour les sports de combat, la gymnastique, etc. Nous avons le hall omnisports de Cuesmes qui a été complètement réaffecté en 2012 donc s'il y a une demande des clubs, je peux comprendre parce que c'est vrai que nous sommes en manque de salles, nous avons plus de 250 clubs à Mons et sincèrement, les prix pratiqués par la Ville de Mons, sont vraiment très bas. Je vous donne un exemple : 2,50 euros/h pour les jeunes, 4 euros pour les adultes, 15 euros pour les matchs adultes et gratuit pour tous les jeunes. Nous essayons de mener une politique - je réponds à la place de M. LAFOSSE, je ne suis plus Echevin des Sports - donc nous essayons de trouver une solution et je crois que la Ville se bat parce que nous avons aussi un projet, nous avons la salle omnisports de Cuesmes, nous avons un projet de faire comme à PHASE sur trois plateaux juste à côté, c'est le terrain qui jouxte la piscine. Voilà. En plus comme Mme HOUDART le dit, les salles des écoles.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, oui Mme MOUCHERON, vous souhaitez intervenir ? Vous pouvez y aller, donc Mme MARNEFFE et puis Mme MOUCHERON. Mme MARNEFFE ? Vous souhaitez peut-être réagir d'abord ? Que de politesses, Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Nous sommes élégants dans l'opposition... Effectivement, par rapport à ce dossier, beaucoup de réactions puisqu'il y a eu un article dans la presse qui est sorti il n'y a pas longtemps et donc, effectivement, je me demande comment on n'arrive pas à trouver une solution. Effectivement, je suis bien au courant que ce soit géré par la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour l'information de tous, ce n'est pas géré par la Ministre de l'Enseignement mais bien par le Ministre des Bâtiments Scolaires donc pour rappel, dans le Gouvernement ou le Ministre-Président n'est pas tout à fait inconnu dans vos bataillons s'il faut le préciser mais donc voilà. Et donc, effectivement, c'est géré par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Athénée est provinciale, c'est déjà une ineptie à la base puisque c'est l'Athénée Royale qui gère les bâtiments alors que c'est l'Athénée Provinciale qui les utilise globalement et donc, c'est facile de se renvoyer la balle mais je trouve là une belle opportunité alors je ne sais pas ce qui a bloqué puisque j'entends M. SAKAS que vous avez déjà essayé de trouver une solution pour récupérer cette salle mais déjà qu'elle soit récupérée au niveau de la Province et je pense que notre - il n'est pas là c'est dommage - mais notre Echevin en plus des Sports qui n'est pas complètement inconnu au dossier est par ailleurs Conseiller Provincial. En plus, il y a quand même quelques députés ici au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui peuvent porter le dossier, donc il me semble qu'il y ait matière à trouver une solution, j'entends qu'il y a d'autres projets parallèles mais là on a vraiment une belle salle qui ne demande qu'à être entretenue, qui profite à de nombreux clubs, j'ai encore en souvenir la JAC qui évoluait là au niveau du volley, il y a le badminton, il y a plein de clubs, il y a aussi des activités pour les enfants pendant l'été et je pense que M. BONJEAN connaît aussi l'adresse aussi bien que moi et donc voilà, je pense qu'il y a matière à réflexion et qu'il y a probablement une solution à trouver pour que la gestion se fasse dans l'intérêt des sportifs et de nos jeunes montois.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que ça a été assez bien résumé, nous espérons que notre Echevin des Sports et Conseiller Provincial pourra porter cette question pour que, finalement, cette salle soit utilisée parce que à force de décourager les clubs, mais il n'y aura pas davantage de rentrées d'argent au niveau de l'Athénée parce qu'il vaut mieux peut-être avoir plus de clubs mais qui paient moins à l'heure plutôt que d'avoir moins de clubs qui paient plus donc, nous espérons vraiment avoir un relais pour ces trois clubs et que d'ici septembre, une solution leur soit apportée.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous remercie pour vos interventions. Je voudrais saluer le tour de passe-passe impressionnant de Mme MOUCHERON sur les compétences politiques des uns et des autres, quand on a un Ministre Ecolo en charge des infrastructures scolaires qui réussi à renvoyer la balle chez d'autres, c'est bien joué mais on l'a vue arriver ! Néanmoins, indépendamment de ces considérations qui n'ont pas beaucoup d'intérêt pour les gens en tous cas, c'est une volonté de la Ville

de pouvoir à un moment donné multiplier l'offre en matière d'infrastructures sportives et donc l'Echevin SAKAS l'a bien indiqué, il y a plusieurs projets qui sont repris au budget de la Ville en termes de halls sportifs, notamment à Cuesmes, en termes de nouvelle implantation, de rénovation ou de changement d'affectation d'autres implantations à Flénu, à Hyon. Il y a également l'activité propre de certains clubs qui se développent et je pense notamment à St-Symphorien pour lequel le Collège a présenté aujourd'hui d'ailleurs une belle proposition visant à acquérir des préfabriqués à mettre à disposition de ces différents clubs, donc la politique sportive de la Ville, malgré le contexte budgétaire, est une politique importante, indépendamment des grands clubs dont on a trop souvent tendance à parler en oubliant qu'il y a une politique significative pour les plus petits clubs. Alors, on peut effectivement reprendre langue avec les pouvoirs concernés, notamment la Fédération Wallonie-Bruxelles pour pouvoir renforcer l'accessibilité de cette salle, c'est un gâchis qui est constaté et partagé par tout le monde. Néanmoins, nous n'avons pas de garantie de résultat et pour la Ville, il est clair que le fait de pouvoir reprendre des infrastructures complémentaires dans une période où on a plutôt tendance à se dessaisir de biens immobiliers pour des questions d'économies, ça va un peu en contradiction avec ce que nous essayons de faire. Mais, l'objectif final c'est que quand des infrastructures sportives existent, qu'elles puissent être valorisées et mises à disposition de ceux qui en ont besoin, c'est une évidence, si tout le monde intervient, y compris les parlementaires des différents bords, etc. et chacun et les membres du Collège et tout qui a un peu d'influence auprès des autorités compétentes, peut-être que nous pourrions avoir l'espoir de voir cette salle utilisée de manière optimale. En tout cas, c'est un souhait que nous devons partager, si nous pouvons nous coordonner dans nos interventions, ce serait encore plus efficace, voilà. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet ? Je vous remercie et je propose à Mme DE JAER de clôturer cette séance avec son interpellation sur les invendus alimentaires.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est une interpellation que je qualifierai de suivie puisque nous avons voté à l'unanimité une motion qui demandait que le Collège mette en place une série de choses pour réduire le gaspillage alimentaire lié avec vraiment un objectif que ça puisse servir aux plus démunis donc en fait de faire le lien entre les invendus alimentaires d'un côté et les associations sur le territoire montois qui distribuent des alimentaires ou des colis alimentaires, je pense notamment à Esope, à l'Entraide ou aux Restos du Cœur et donc je voulais savoir un peu où ça en est. La proposition de motion demandait qu'il y ait du personnel qui soit dédié à cet effet notamment pour remplir deux choses. La première chose, c'est d'aller démarcher dans les petits et les grands commerces pour voir ce qui était possible de faire au niveau des invendus alimentaires et la deuxième, c'était de concerter les différentes associations et aussi les services publics qui font de l'alimentaire, donc ma question est la suivante est-ce qu'il y a déjà des commerces qui ont répondu positivement ? Est-ce qu'il y a une réunion qui a été organisée avec l'ensemble des associations et des services au niveau de l'alimentaire ? Quels sont les retours des uns et des autres ? Un peu voir où on en est 6 mois

après pour qu'on ne se retrouve pas à l'entrée de l'hiver un peu démunis je dirai puisqu'on a voté cette motion tous ensemble. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. Effectivement, c'est un sujet qui nous tient à cœur et qui a fait l'objet d'ailleurs d'une opération pilote menée par un collègue bourgmestre dans la région liégeoise. C'est un dossier qui a nécessité déjà toute une série de prises de contacts, c'est Mme STOREZ au sein de mon Cabinet, ma Secrétaire de Cabinet qui est chargée de sa mise en œuvre et de son suivi. Plusieurs réunions ont eu lieu avec différentes enseignes, elles s'avèrent globalement positives, il y a des réunions qui ont également été bien entendu développées avec les acteurs du tissu associatif. Il faut maintenant coordonner toute cette action et faire en sorte qu'elle puisse se concrétiser. Pour ce faire, avec l'aide de mon collègue M. SAKAS en charge de la Politique des Grandes Villes et le soutien du Collège, nous avons décidé d'acquérir un véhicule qui nous permettra de faire en sorte de transporter cette marchandise dans le respect des normes édictées par l'AFSCA et donc le dossier avance bien et j'espère que pour la rentrée, donc sans m'engager sur un délai parce que la Ville n'est pas seule concernée dans son aboutissement, nous pourrons venir avec un projet qui sera bouclé. En tout cas, c'est un projet qui nous tient à cœur et en ce qui me concerne, particulièrement pour des raisons évidentes, il faut à la fois concerter les enseignes, il faut rencontrer des normes qui sont plus importantes et exigeantes qu'on ne peut l'imaginer parce qu'il y a la chaîne du froid à respecter, il y a toute une série de contraintes et il faut aussi veiller à ce que ceux qui agissent déjà dans le tissu social à-travers ce type d'actions, ne se sentent pas lésés. Et donc, c'est un ensemble et un équilibre à trouver et que nous essayons d'atteindre sans trop d'obstacles majeurs pour le moment. Voilà ce que je peux vous dire en l'état. Je vois que M. MILLER souhaite prendre la parole, je propose de lui donner avant que vous n'ayez le dernier mot.

M. Richard MILLER, Conseiller : Avec votre permission, M. le Bourgmestre, simplement pour signaler qu'au niveau du Gouvernement fédéral, le Secrétaire d'Etat prendra une mesure, une circulaire administrative à l'automne puisque vous parlez de la rentrée, pour que toutes les livraisons de denrées alimentaires ne soient plus soumises au paiement de la TVA. C'est une décision qui a été prise au niveau du Parlement fédéral, ce ne sera pas une disposition législative, ce ne sera pas une loi afin de ne pas avoir de problème avec la Commission Européenne. Cela se fera via une circulaire administrative et c'est aussi une belle réponse à apporter à l'Union Européenne qui avait pris l'initiative de couper dans tout ce qui était aide alimentaire pour les plus démunis.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. MILLER ; Effectivement, c'est une décision que nous avons tous déplorée au niveau de l'Union Européenne, à commencer par le secteur associatif. Mme DE JAER, vous avez le dernier mot.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je me réjouis des avancées notamment de l'achat du véhicule et des réunions de concertation. Si c'est possible d'avoir la liste des associations qui ont été conviées, parce qu'il y a certaines associations qui m'ont dit qu'elles n'avaient jamais eu de contact alors qu'elles font de l'aide alimentaire mais on ne peut pas toujours connaître tout le monde sur le territoire

montois, donc si vous m'envoyez la liste, je pourrai vous dire celles qui m'ont contactée et qui elles n'avaient pas pu participer à ces réunions de coordination. Vous me dites septembre, vous me connaissez, je reviendrai en septembre pour avoir de plus amples informations sur le projet mis en place, ou en octobre puisque j'entends bien qu'il faut un peu de temps mais bon, on ne va pas se laisser devancer par l'hiver mais si aujourd'hui il faut très chaud. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien, vous nous connaissez aussi donc nous essayons d'être efficaces Mme DE JAER et donc vous n'avez pas besoin de nous relancer pour que nous fassions notre travail mais néanmoins, si vous voulez nous stimuler, nous sommes à votre disposition. Pas de problème pour l'échange des informations, vous pouvez même d'initiative nous transmettre par mail ou autre moyen que vous jugerez utile la liste d'associations à contacter, nous n'avons peut-être pas nécessairement une vision tout à fait globale de la chose, nous n'avons pas non plus fini le processus de concertation, nous avons vu les incontournables si je puis dire mais néanmoins, comme certains restent au travail durant cette période estivale, nous aurons l'occasion de mettre ces contacts à profit. Voilà, ceci clôture notre Conseil communal. La séance de huis clos ayant déjà été faite puisque nous avons fait deux en un, le huis clos du début et le huis clos de fin, je voudrais remercier tous les services communaux qui ont participé à cette séance, remercier l'ensemble des collègues, la presse, le public et vous souhaiter de bonnes vacances, rendez-vous le 16 septembre, merci.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2013.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN.

=====